Montréal vendredi 10 décembre 2010 Le plus grand quotidien français d'Amérique
127e année N° 45 60 pages, 6 cahiers

75 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **89 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

EXCLUSIF DEUX ENTREPRISES DE TONY ACCURSO COUPABLES DE FRAUDE FISCALE

DU CASH POUR DES SALAIRES AU NOIR

Ce que cachaient les fausses dépenses.
PAGE A4

QUAND LA NEIGE RELANCE LES AFFAIRES

La première bordée vaut son pesant d'or pour certains commerces.
LA PRESSE AFFAIRES
PAGE 3

SÉCUR-ACTION › EX-FIRME DE SÉCURITÉ DES QUARTIERS GÉNÉRAUX DE LA SQ ET DU SPVM

UN DIRIGEANT AVAIT UN LOURD PASSÉ JUDICIAIRE

L'ex-directeur des opérations a notamment été condamné pour production de marijuana. PAGE A6

MODE

LAISSER SA MARQUE

Andy Thê-Anh a liquidé ses collections, mais le designer n'a pas dit son dernier mot.
UNE ENTREVUE DE **NATHALIE PETROWSKI**
VIVRE PAGE 4

EXCLUSIF POUR SORTIR DE GUANTÁNAMO

« Omar a fait un pacte avec le diable »

Le procès d'Omar Khadr à Guantanamo Bay est terminé depuis deux mois, mais son avocat canadien, Dennis Edney, ne décolère pas. Il se vide le cœur avec notre journaliste Laura-Julie Perreault.
PAGES A2 ET A3

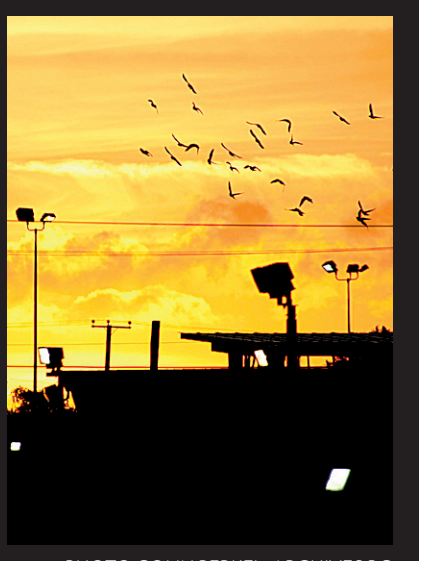
PHOTO COLIN PERKEL, ARCHIVES PC

SUBBAN ET PRICE, MÊME COMBAT

Les leçons que le jeune gardien pourrait donner à P.K.
SPORTS PAGE 1

ACTUALITÉS

ÉDUCATION SEXUELLE
QU'APPRENDRE ET À QUEL ÂGE?
ARIANE LACOURSIÈRE PAGE A11

CHRONIQUES ET ÉDITORIAL

YVES BOISVERT
La corruption à Revenu Canada
PAGE A5

RIMA ELKOURI
L'enfer d'une Hondurienne PAGE A8

ANDRÉ PRATTE
On est huit millions...
FORUM PAGE A20

LONDRES
UNE MANIF ROYALE

PHOTO MATT DUNHAM, AP

Le vote des élus en faveur d'une hausse draconienne des droits de scolarité dans les universités est à l'origine des manifestations qui ont tourné à l'émeute, hier, à Londres. Comble de la grogne, des militants s'en sont pris à la voiture du prince Charles, qui se rendait à un spectacle-bénéfice en compagnie de sa femme Camilla, duchesse de Cornouailles.
LE COMPTE RENDU DE NOTRE CORRESPONDANTE **MALI ILSE PAQUIN** PAGE A19

L-V 6 21924 98765 1

Mon clin d'œil STÉPHANE LAPORTE
On a donné le nom de Jean Charest à une forêt en Australie.
Maintenant, on sait où est la forêt des Mal-Aimés de Pierre Lapointe.
Venez voir mon blogue! **cyberpresse.ca/laporte**

KHADR LES DESSOUS D'UN PROCÈS

« UN PACTE AVEC LE DIABLE »

L'un des avocats canadiens du jeune Omar Khadr se vide le cœur

Après avoir plaidé coupable devant un tribunal militaire à Guantanamo Bay, le jeune Canadien Omar Khadr a été condamné à huit ans de prison. Cette peine, beaucoup moins lourde que les 40 ans d'emprisonnement que voulait imposer le jury militaire, a pourtant scandalisé l'un des avocats canadiens du jeune homme. Dans une entrevue exclusive accordée à *La Presse*, Dennis Edney se vide le cœur.

LAURA-JULIE PERREAULT

TORONTO — Honte. Déception. Rage. Le procès d'Omar Khadr à Guantanamo Bay est peut-être terminé depuis deux mois, mais son avocat canadien, Dennis Edney, ne décolère pas. Selon lui, son jeune client n'a jamais eu droit à une véritable défense de la part de ses avocats militaires américains. Il accuse ces derniers de négligence.

L'avocat d'Edmonton, originaire de l'Écosse, a rencontré *La Presse* à l'aéroport Pearson de Toronto, la semaine dernière, pour faire un retour sur le procès qui s'est terminé à la fin octobre à Guantanamo Bay. Son client, Omar Khadr, a plaidé coupable à des accusations de meurtre, de terrorisme et de complot. Des crimes qu'il aurait commis à l'âge de 15 ans.

Cette admission de culpabilité a permis de conclure une entente avec le gouvernement américain qui réduit à huit ans la peine d'emprisonnement d'Omar Khadr, dont une seule à purger à Guantánamo.

« Après avoir vu la défense inepte qu'ont présentée les avocats militaires qui représentaient Omar à Guantánamo, il était clair que nous devions le sortir de là le plus vite possible », dit Dennis Edney.

M. Edney n'a pas participé aux négociations qui ont mené à l'entente, une tâche qui a incombé à son collègue Nate Whitling et aux avocats militaires d'Omar Khadr, le lieutenant-colonel Jon S. Jackson et le major Matthew Schwartz. Le résultat de ces négociations est, selon M. Edney, une véritable honte.

Le 13 octobre, deux semaines avant le début du procès, le jeune Khadr a notamment dû signer un énoncé de faits dans lequel il reconnaît avoir tué le soldat Christopher Speer. Il admet aussi qu'il est membre actif d'Al-Qaïda, qu'il est désireux de tuer un maximum d'Américains et qu'il a été élevé dans la haine de Juifs par son père, Ahmed Said Khadr, proche d'Oussama ben Laden, tué en 2003.

« J'étais enragé, offensé et furieux quand j'ai vu l'énoncé de faits. Ça va beaucoup plus loin que de plaider coupable aux accusations. Ça fait d'Omar le bras droit de son père en tant qu'ultra-terroriste. Il n'était rien de plus qu'un enfant de 15 ans, mis en danger par son père dans des circonstances qui étaient indépendantes de sa volonté », estime Dennis Edney.

Peu de témoins

Dans cette entente à l'amiable, les avocats militaires ont aussi accepté de limiter à quatre le nombre de personnes qui pouvaient être appelées à témoigner en faveur d'Omar Khadr, explique M. Edney. De ce nombre, les deux témoins experts qui connaissaient le mieux le dossier du jeune homme, un psychiatre et une psychologue, n'ont pas été appelés à la barre.

La représentante spéciale des Nations unies pour les enfants dans les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, qui était prête à se rendre à Guantánamo, n'a jamais été convoquée, expose l'avocat. De plus, le récent documentaire des réalisateurs montréalais Luc Côté et Patricio Henriquez, *Vous n'aimez pas la vérité*, sur Omar Khadr, n'a pas non plus été présenté en preuve par la défense américaine comme le souhaitait Dennis Edney.

« J'avais promis à Omar qu'aux audiences sur la peine, nous serions capables de rétablir sa réputation en faisant entendre plusieurs témoins que j'avais trouvés et aussi des experts. C'était faux ! La défense militaire a été négligente », estime l'avocat canadien. Selon lui, en signant cette entente, « Omar a fait un pacte avec le diable pour sortir de Guantánamo ».

La défense se défend

Joint par *La Presse*, le principal avocat militaire dans l'affaire, le lieutenant-colonel Jon S. Jackson, s'est dit surpris de la réaction de M. Edney. Ses collègues et lui, explique-t-il, ont travaillé d'arrache-pied pour obtenir la meilleure entente possible pour Omar Khadr dans les circonstances : « Je suis extrêmement fier de tous les avocats qui ont représenté ou assisté Omar Khadr au cours de son procès devant la commission militaire. Tous les membres de l'équipe qui ont pris part aux négociations, y compris l'avocat canadien Nate Whitling, ont adhéré aux plus hautes normes éthiques et juridiques. »

M. Jackson et son collègue Matthew Schwartz visitent régulièrement Omar Khadr dans le camp nº 5, où il a été transféré depuis la fin de son procès et où il vit en quasi-isolement. Ils l'aident notamment à parfaire ses études. « Omar est extrêmement heureux de savoir qu'il retournera au Canada dans moins d'un an. Il travaille très fort pour se préparer à ce retour. La priorité de mon équipe continuera d'être la réussite de la réintégration d'Omar dans la société », explique M. Jackson.

Nate Whitling, pour sa part, admet que l'entente à l'amiable a de nombreuses lacunes, mais il croit qu'elle était la seule issue possible pour son client. L'autre était une peine d'emprisonnement à vie. « Je reconnais qu'Omar n'a pas eu le choix de signer l'entente. On y aurait lu qu'il était responsable de l'assassinat de John F. Kennedy et il l'aurait signée. » Il estime cependant que ses collègues militaires ont agi avec éthique. « Parfois, Dennis et moi aurions fait des choix différents des leurs, mais ils n'ont pas été négligents », argue celui qui épaule Dennis Edney dans l'affaire Khadr depuis 2004.

À la dernière minute

Dennis Edney ne réserve pas tous ses reproches aux avocats militaires. Il en a aussi long à dire sur le gouvernement canadien, qui a selon lui attendu jusqu'à la dernière minute pour donner son aval à l'entente qui prévoit que le jeune Khadr, aujourd'hui âgé de 24 ans, pourra rentrer au pays l'an prochain.

« Il a fallu les amener à la table à leur corps défendant. On a reçu la note diplomatique à la veille de la reprise du procès », affirme-t-il.

« Sans cette note, l'entente ne tenait plus et la défense n'aurait pas été prête pour le procès ».

Malgré les promesses diplomatiques canadiennes, Dennis Edney est convaincu que le rapatriement d'Omar Khadr ne se fera pas sans heurt. En dépit des causes remportées par les avocats canadiens devant les tribunaux du pays, le gouvernement de Stephen Harper n'a rien fait pour rapatrier le jeune homme ou pour faire respecter ses droits fondamentaux.

« Je n'ai absolument aucune confiance en ce gouvernement, s'indigne l'avocat. Ce sera une immense bataille pour rapatrier Omar, j'en suis certain. »

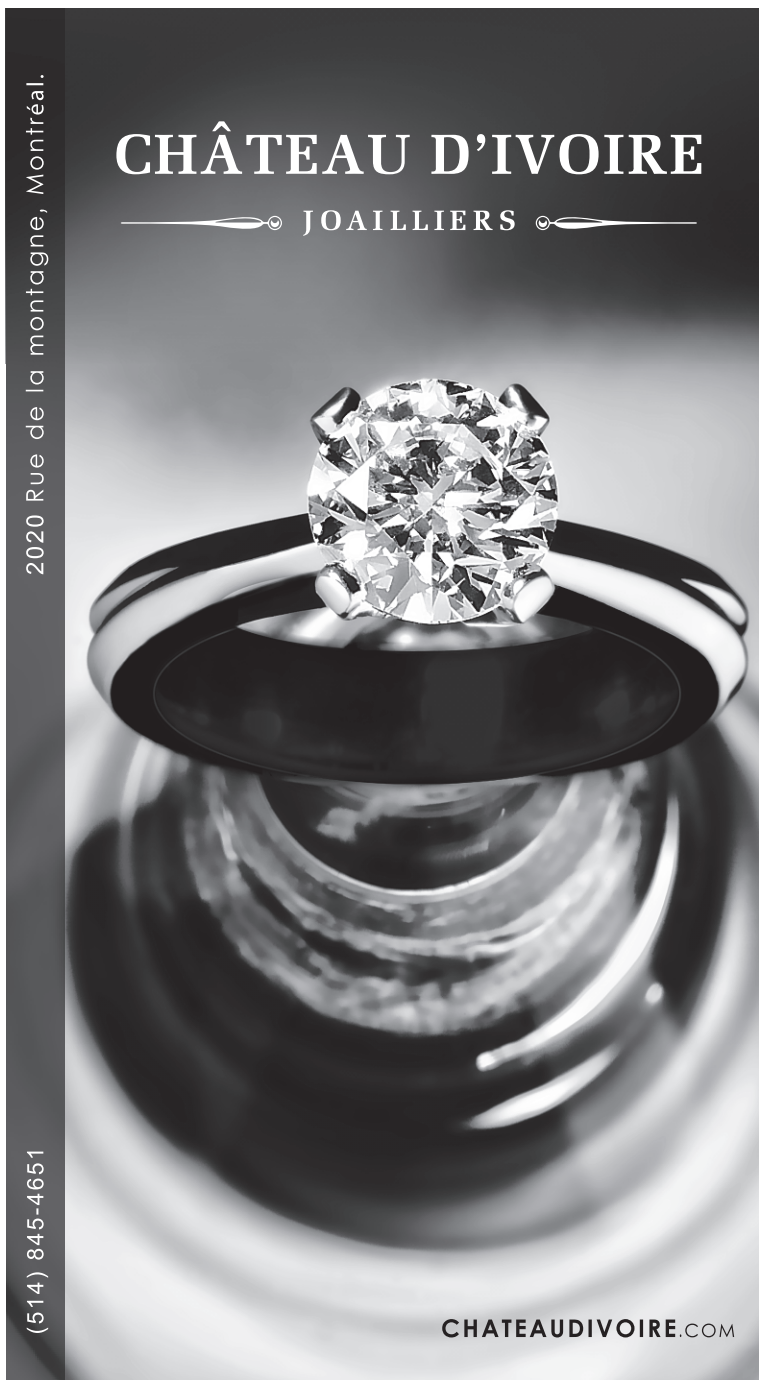

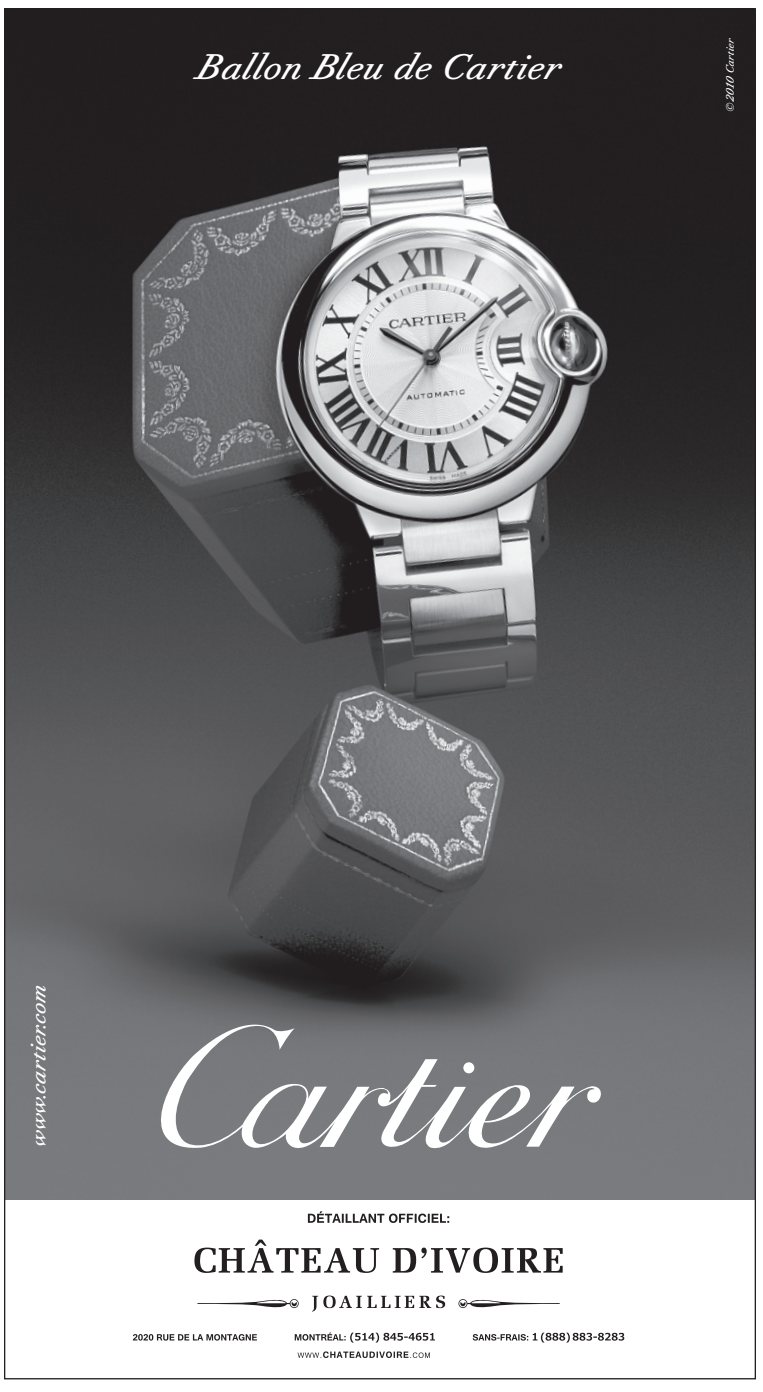

SOMMAIRE

Amusez-vous !	AFFAIRES **12**
Astrologie du jour	AFFAIRES **10**
Bourses	AFFAIRES **7**
Décès	AFFAIRES **10 et 11**
Forum	A **20 et 21**
Horaire télévision	ARTS **4**
Loteries	A **14**
Monde	A **17 à 19**
Petites annonces	AFFAIRES **4 et 9**
Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo
Ciel variable en matinée, quelques flocons en après-midi, maximum **-4**, minimum **-6**. AFFAIRES **9**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca

KHADR LES DESSOUS D'UN PROCÈS

ILLUSTRATION YANICK NOLET, LA PRESSE

PRÉPARER L'APRÈS-GUANTÁNAMO

LAURA-JULIE PERREAULT

TORONTO — Dennis Edney avait deux fils: Duncan et Cameron. Maintenant, il en a trois. Le petit dernier s'appelle Omar Khadr. L'avocat albertain est prêt à lui ouvrir des bras de père lorsqu'il sortira de prison.

« Je lui ai déjà expliqué qu'il devra laver la vaisselle comme les autres à la maison », dit l'avocat en riant.

Selon l'entente conclue entre le Canada et les États-Unis, Omar Khadr devrait pouvoir rentrer au Canada dès le 31 octobre 2011. Emprisonné à Guantánamo depuis le mois d'octobre 2002 mais condamné seulement cet automne, il doit y passer une dernière année avant de pouvoir purger au Canada les huit ans qu'il resterait à sa peine.

Quand il en aura purgé le quart, le 1er juillet 2013, Dennis Edney pourra demander qu'il soit mis en liberté.

À cette étape, Omar Khadr pourrait décider de retourner vivre avec sa famille. Son père, proche d'Oussama ben Laden, est mort en Afghanistan, mais il a toujours sa mère, sa sœur et plusieurs de ses frères, dont la plupart vivent en Ontario.

« Mais je crois que si son but est de terminer des études de médecine comme il en a toujours rêvé, la meilleure option sera qu'il vive avec ma famille », dit Dennis Edney. « Pour terminer cette grande aventure que j'ai entreprise avec lui, je veux lui donner l'occasion d'être la meilleure personne possible. On ne peut pas le ramener et le laisser dans la rue », plaide l'homme de loi.

Dennis Edney ne cache pas que sa relation avec Omar Khadr n'est pas celle d'un avocat avec son client. Le jeune Canadien n'avait que 16 ans lorsque M. Edney et un collègue d'Edmonton, Nate Whitling, ont accepté de le représenter bénévolement. « Ça fait des années que je parle à Omar. Je pense que c'est un jeune homme fantastique. Un doux géant. Un homme-enfant. Il m'arrive de lui parler de petits problèmes que j'ai avec mes fils et il a toujours des conseils pleins de tendresse », raconte l'avocat avec émotion.

Pour le défendre, Dennis Edney et Nate Whitling ont dû puiser dans leur portefeuille. Même si le feuilleton dure depuis plus de huit ans, ils n'ont pas reçu un sou. « Ç'a eu de grandes conséquences sur nos vies. Mais comment aurait-on pu laisser un adolescent dans un coin de l'enfer qui s'appelle Guantánamo? Comment peut-on fermer les yeux? » demande-t-il.

Dennis Edney sait que la bataille est loin d'être terminée. M. Whitling et lui veulent continuer leur lutte juridique contre le gouvernement canadien. Les avocats veulent aussi trouver une équipe médicale qui sera prête à prendre en charge Omar Khadr, qui a perdu un œil le jour où il a été fait prisonnier en Afghanistan et qui perd petit à petit la vue dans le second.

Le problème de santé pourrait-il compromettre son rêve de devenir médecin? « Ni moi ni Omar ne voulons penser à ça en ce moment, dit l'avocat. Pour le moment, je rêve seulement du jour où je pourrai l'emmener à la pêche. »

En bon papa.

PHOTO COLIN PERKEL, AP

Dennis Edney

En résumé : les conditions de l'entente

En acceptant de plaider coupable, Omar Khadr a vu sa peine réduite à huit ans de prison, dont une seule à purger à Guantanamo. Mais l'entente à l'amiable contient plusieurs autres conditions.

- Renoncer à poursuivre le gouvernement américain pour les torts subis pendant sa capture, sa détention et son procès.

- Accepter de se soumettre à des interrogatoires supplémentaires pendant le reste de sa détention à Guantánamo et à témoigner lors du procès d'autres détenus.

- Accepter de limiter à quatre les témoins appelés à témoigner en sa faveur lors de son procès.

- S'engager à verser au gouvernement canadien toutes les sommes qu'il pourrait gagner en vendant les droits à son histoire ou en donnant des conférences sur ce qu'il a vécu à Guantanamo.

- Accepter de ne jamais entrer aux États-Unis (incluant l'espace aérien du pays) après sa libération. Une violation de cette clause obligerait Omar Khadr à purger une peine de 40 ans de prison aux États-Unis.

ACTUALITÉS

LES DESSOUS D'UNE FRAUDE

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

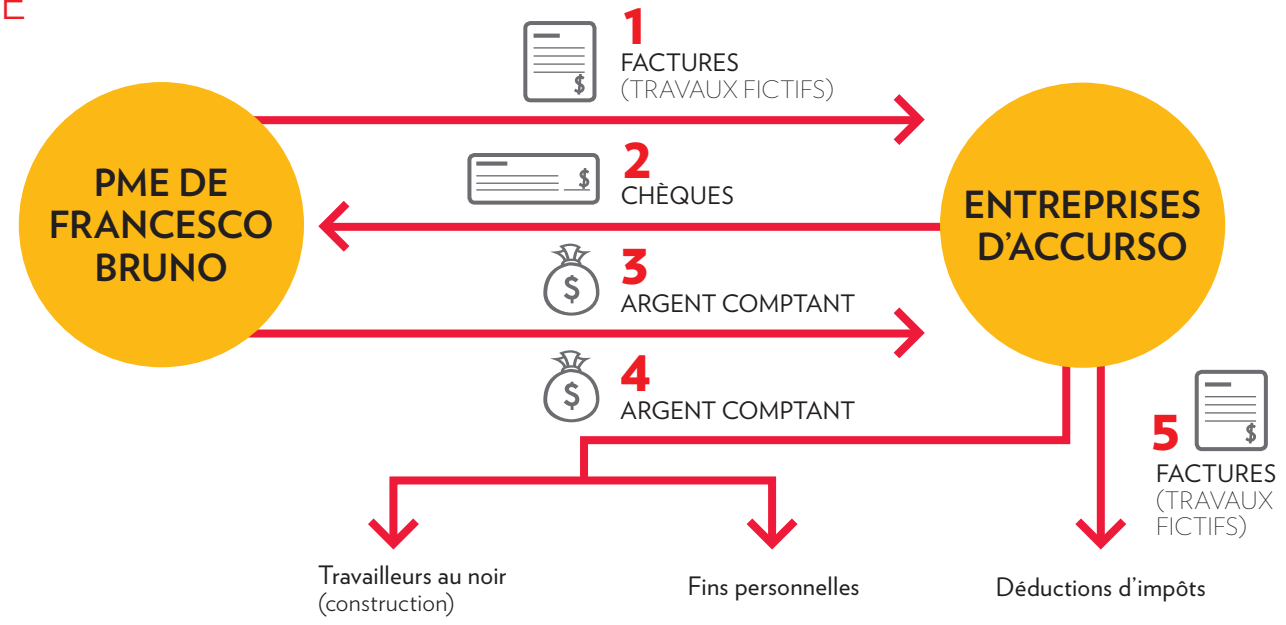

ENTREPRISES DE TONY ACCURSO

De l'argent liquide pour le travail au noir

FRANCIS VAILLES
ANDRÉ NOËL

Les entreprises de Tony Accurso ont utilisé le stratagème des fausses factures non seulement pour frauder le fisc, mais aussi pour brasser des montagnes d'argent liquide, selon des documents de Revenu Canada.

Les billets de banque obtenus dans un tel stratagème servent généralement à « payer des salaires au noir » ou à une « utilisation personnelle de l'administrateur », explique dans un document l'enquêteur Jean-Claude Roy, du programme des enquêtes criminelles de Revenu Canada.

Mardi, Simard-Beaudry et Construction Louisbourg ont plaidé coupable à des accusations de fraude fiscale pour les années 2003 à 2008. La fraude, qui s'élève à 4,1 millions de dollars, a été réalisée notamment à l'aide de fausses factures totalisant 8,6 millions de dollars. Ces factures ont été transmises par des PME pour des services fictifs. Elles ont permis à Louisbourg et à Simard-Beaudry de réduire leurs profits imposables.

Les fausses factures ont été obtenues en échange de chèques émis par les entreprises d'Accurso. En plus des fausses factures, les entreprises d'Accurso ont reçu de l'argent liquide, explique le document. L'argent a été recyclé dans l'économie au noir, estime Revenu Canada.

Salaires camouflés

La déclaration de l'enquêteur de Revenu Canada a été produite en Cour en avril 2009 dans le cadre des perquisitions menées contre les entreprises de Tony Accurso et de Francesco Bruno. Baptisée *Projets légaux*, l'enquête « portait sur des fausses dépenses d'entreprise dans le but de camoufler des salaires non déclarés versés à des employés et l'utilisation de factures de complaisance ».

À l'époque, les enquêteurs du fisc ne savaient pas comment étaient répartis les bénéfices du stratagème entre les sociétés d'Accurso et les tiers. Ils ne disent pas davantage à quelles fins personnelles ont servi les fonds.

Les fausses factures ont été fournies à Simard-Beaudry et à Louisbourg par une dizaine d'entreprises d'un peu partout au Québec, selon un document remis mardi dernier par Revenu Canada.

Au printemps 2009, le mandat de perquisition de Revenu Canada faisait état d'un seul fournisseur de fausses factures, soit le réseau de Francesco Bruno (Entretien Torelli et 3 703 436 Canada). L'échange de chèques et de fausses factures entre ces entreprises et celles de M. Accurso a totalisé 3,9 millions de dollars.

Francesco Bruno utilisait aussi le stratagème pour une de ses propres entreprises dans le secteur de la construction, appelée B.T. Céramique. Rappelons que cette entreprise a ses bureaux dans un immeuble commercial qui appartient au chef mafieux Vito Rizzuto, emprisonné aux États-Unis, et à son ex-conseiller Paolo Renda, porté disparu depuis le printemps dernier.

De fausses factures ont été obtenues en échange de chèques émis par les entreprises d'Accurso. En plus des fausses factures, les entreprises d'Accurso ont reçu de l'argent liquide, explique le document. L'argent a été recyclé dans l'économie au noir, estime Revenu Canada.

Subterfuge

Au cours de son enquête, Revenu Canada a saisi les comptes bancaires des entreprises de Francesco Bruno. L'un des comptes de la société 3 703 436 Canada ne contenait que des transactions avec des casinos américains.

Revenu Canada a aussi saisi certains documents qui pouvaient laisser croire que les fonds de Francesco Bruno provenaient d'une entreprise de Monaco, un paradis fiscal européen. Cette entreprise, Pilot Société, aurait même signé une entente en 2002 avec Tony Accurso, selon les documents saisis. Il y est question d'une commission de 10 % par projet de construction.

Toutefois, après analyse, les enquêteurs de Revenu Canada ont jugé que Pilot Société et les documents saisis à ce sujet sont un subterfuge destiné à masquer la fraude.

L'enquête de Revenu Canada ne précise pas d'où provient l'argent comptant versé par les entreprises de Bruno et les autres fournisseurs de fausses factures.

Simard-Beaudry et Louisbourg ne forment qu'une seule entité aujourd'hui. Le groupe compte 2500 employés et, selon Revenu Canada, son chiffre d'affaires avoisinait les 250 millions en 2008.

L'expert en criminalité financière Michel Picard, du cabinet Schulmeister, croit que cette affaire n'est pas un cas isolé. « Les gens impliqués dans la production de fausses factures font partie d'un réseau beaucoup plus large, de sorte que ça ouvre une boîte de Pandore énorme. Il va y avoir une vaste toile d'araignée de réseaux de contacts », dit-il.

LOUIS VUITTON

Vendus exclusivement dans les magasins Louis Vuitton. louisvuitton.com
Ogilvy - Montreal. 514·849·6520

EN BREF

Accurso conclut une entente avec un syndicat affilié à la FTQ-Construction

Un syndicat affilié à la FTQ-Construction aurait conclu, lundi, une entente financière avec l'homme d'affaires Tony Accurso. Selon un reportage diffusé sur les ondes de Radio-Canada hier soir, l'entrepreneur aurait pris des engagements à hauteur de 14 millions de dollars pour garantir ses dettes auprès de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE). Des documents obtenus par la société d'État montrent que l'homme d'affaires et le directeur de la FIPOE, Arnold Guérin, se sont rencontrés chez une notaire en début de semaine pour signer une entente qui servirait à cautionner un emprunt fait au syndicat. M. Accurso aurait permis à la FIPOE de prendre deux hypothèques de 7 millions de dollars sur un terrain au centre-ville et un terrain à Terrebonne. – Daphné Cameron

La corruption à Revenu Canada et le cash

YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Je cite un extrait de l'article de mon collègue Francis Vailles publié dans *La Presse* de mardi: « En mars dernier, Francesco Bruno a été accusé au criminel pour avoir fabriqué (des) factures pour les entreprises de M. (Tony) Accurso et pour d'autres. Selon les mandats de perquisition, Francesco Bruno et deux employés de Revenu Canada auraient notamment caché 1,7 million dans des paradis fiscaux en lien avec ces activités. Ils auraient utilisé un compte aux Bahamas géré par Martin Tremblay, ce financier québécois emprisonné pour blanchiment d'argent. »

Arrêtons-nous un instant. Deux employés du fisc qui cachent 1,7 million avec un présumé fraudeur fiscal? D'où vient cet argent? Ce n'est quand même pas banal!

Ce n'est pas une nouvelle fraîche, mais on n'en a pas saisi l'importance tout de suite. Déjà, en 2009, le ministre Jean-Pierre Blackburn avait annoncé la suspension de quatre employés de l'Agence du revenu du Canada (ARC), soupçonnés de corruption. Ils ont été congédiés depuis et, un an et demi plus tard, on attend toujours les accusations criminelles.

Des sources nous disent que ces quatre-là n'étaient pas les seuls au bureau montréalais. Mais hier, la porte-parole de l'Agence n'a jamais été capable de me dire si d'autres personnes ont été suspendues ou congédiées depuis.

On parle d'une demi-douzaine de personnes. Ce n'est pas une pomme pourrie: c'est un panier! On parle d'une déviance majeure. Combien d'individus et de sociétés en ont profité? Pendant combien de temps?

Impossible pourtant de savoir ce qui se passe ou ce qui s'est passé.

L'été dernier, à l'occasion d'une perquisition, on a appris que deux chefs d'équipe de l'ARC, Adriano Furgiuele et Antonio Girardi, étaient actionnaires d'une firme (Delvex) qui produisait de faux documents pour aider à obtenir des crédits d'impôt pour recherche et développement. Des sociétés de Tony Accurso en ont profité. Entre 2005 et 2007, Simard-Beaudry a ainsi obtenu des crédits d'impôt de près de 1 million de dollars. Le mandat de perquisition suggère que Lisa Accurso, qui a remplacé son père à la tête de Simard-Beaudry et de Construction Louisbourg, suivait de près ce dossier.

Pour l'instant, aucune déclaration officielle n'a fait le point sur le degré de pourriture du bureau montréalais de l'Agence de revenu du Canada. Mais en mettant ensemble les nouvelles des derniers mois, il y a de quoi s'inquiéter.

Ce dossier, nous dit une source, est pourtant « insignifiant » par rapport au degré de corruption qu'on a découvert à l'Agence.

Un exemple de ce que la GRC a découvert, d'après un mandat de perquisition de l'été dernier: le chef d'équipe Adriano Furgiuele a participé à la falsification d'une vérification fiscale au profit de B.T. Céramique, propriété du fameux Francesco Bruno. Bruno est le cousin de cet ex-employé de l'ARC.

Y avait-il vraiment des employés du fisc qui vendaient une sorte d'« assurance », en faisant des vérifications bidon suivies d'avis de cotisation minimes pour couvrir leur opération?

Pour l'instant, aucune déclaration officielle n'a fait le point sur le degré de pourriture du bureau montréalais de cette agence. Mais en mettant ensemble les nouvelles des derniers mois, il y a de quoi s'inquiéter.

Le cash, toujours le cash

Au sujet de la fraude de Simard-Beaudry et de Louisbourg, on n'a vu que la partie fiscale de l'affaire: les entreprises de Tony Accurso envoient des chèques à des sociétés bidon, qui délivrent des reçus comme si elles avaient fait du travail de sous-traitance. Ça permet de déduire de fausses dépenses.

Mais que font les sociétés bidon de Francesco Bruno avec l'argent? Elles le remettent aux entreprises de Tony Accurso, puisque c'étaient des factures bidon. Pour ne pas laisser de traces, l'argent n'est pas remis par chèque, mais cash. Où va tout cet argent? Ça fait quand même quelques valises, 3,9 millions en cinq ans, seulement pour les sociétés de Francesco Bruno…

Qu'ont fait les gens de Simard-Beaudry et de Construction Louisbourg avec ces millions de dollars? Francis Vailles répond à la question ce matin: c'est allé en salaires dans les chantiers… et en « dépenses personnelles ». Dépenses de quelles personnes, et pour quoi faire au juste? Le fisc ne s'en soucie pas tellement et n'a qu'à percevoir l'impôt éludé.

Simard-Beaudry et Louisbourg n'ont donc pas fini de payer: après le fisc fédéral, ce sera Revenu Québec, puis la TPS et la TVQ. Et avec une menace de suspension de permis à la clé, l'année qui vient paraît bien incertaine pour ces géants de la construction.

Pour joindre notre chroniqueur : **yves.boisvert@lapresse.ca**

Suspension des licences de Construction Louisbourg et Simard-Beaudry Construction

Les deux firmes pratiqueront encore plusieurs mois

ANDRÉ NOËL
FRANCIS VAILLES

Mardi, la ministre du Travail, Lise Thériault, a laissé entendre que la licence de Construction Louisbourg et Simard-Beaudry Construction sera suspendue d'ici un mois et demi. Vérification faite, elle ne sera pas suspendue avant plusieurs mois, sinon un an.

Ces deux entreprises – qui partagent la même licence – se sont reconnues coupables d'une infraction à la Loi canadienne sur l'impôt. La Loi québécoise sur le bâtiment prévoit qu'une telle infraction entraîne la suspension de la licence si elle est liée à des activités de construction. Il s'écoule en moyenne 15 mois entre la déclaration de culpabilité d'une infraction à une loi fiscale et la suspension de la licence, selon les cinq cas présentés sur le site internet de la Régie du bâtiment. Ainsi, Acoustique de l'Estrie a été déclarée coupable d'une infraction fiscale le 3 juin 2009, mais sa licence n'a été suspendue que le 19 novembre dernier, soit 17 mois plus tard.

La Régie du bâtiment a entrepris cette semaine son enquête sur Louisbourg et Simard-Beaudry, laquelle peut prendre quelques mois, selon Marjolaine Veillette, porte-parole de la Régie.

Mme Veillette serait « étonnée » que l'enquête prenne un an. N'empêche qu'elle a clairement contredit la ministre Lise Thériault, qui avait déclaré, mardi: « Je ne peux pas me substituer à la Régie pour dire combien de temps ça va prendre, mais on peut estimer entre un mois et 45 jours (pour suspendre ou révoquer la licence). C'est ce que les gens à la Régie ont répondu aujourd'hui (mardi). »

Un maximum de 45 jours? ont demandé les journalistes. « À peu près, j'imagine. » Seul le temps des Fêtes pourrait expliquer un plus long délai, a-t-elle précisé.

Lien à prouver

Mme Veillette a répété que la preuve de l'infraction ne suffit pas. « Les enquêteurs doivent voir si les infractions fiscales sont en lien avec les activités que les entreprises exercent dans le milieu de la construction, a-t-elle dit. Si vous prenez votre argent et que vous l'envoyez aux îles Caïmans, même si vous êtes une entreprise de construction, ce n'est pas nécessairement en lien avec vos activités. »

Selon elle, la durée de l'enquête dépendra de la collaboration de l'Agence de revenu du Canada. « Plus sa collaboration sera bonne, plus on va avoir accès aux éléments de preuve, plus ça va être rapide pour nous. Si on n'a pas de collaboration, ça risque d'être un peu plus long. »

Michel Picard, expert en criminalité financière et ancien membre de l'équipe intégrée de la police des marchés financiers de la GRC, a souligné que la Loi sur l'impôt interdit aux enquêteurs du Revenu de partager leurs renseignements avec quiconque. « Ils n'ont pas le droit de remettre leurs éléments de preuve à qui que ce soit », a-t-il dit.

Sauf imprévu, Louisbourg et Simard-Beaudry pourront donc continuer à gérer leurs nombreux chantiers pendant encore plusieurs mois. Il s'agit souvent de très gros travaux. Seulement au chantier d'Hydro-Québec sur la rivière Romaine, Construction Louisbourg a deux contrats d'une valeur totale de 136 millions de dollars. La firme est sur les rangs pour un contrat encore plus important pour la construction du barrage et des digues, et pour l'excavation d'un évacuateur de crues.

ACTUALITÉS

SÉCUR-ACTION

Un dirigeant au lourd passé judiciaire

L'ex-directeur des opérations Éric Poirier a déjà été accusé d'extorsion et de voies de fait graves

EXCLUSIF

FABRICE DE PIERREBOURG
ANDRÉ NOËL
FRANCIS VAILLES

L'ex-directeur des opérations de Sécur-Action, firme à laquelle le SPVM et la SQ avaient confié la sécurité de leurs édifices, a déjà été accusé d'extorsion et de voies de fait graves, en plus d'avoir été condamné pour production de marijuana.

En septembre dernier, *La Presse* a publié une enquête sur les activités de Sécur-Action et le passé de ses dirigeants. Les faits nouveaux dont *La Presse* a pris connaissance concernent Éric Poirier, bras droit et ami du dirigeant de cette firme, Éric Beaupré. Ils permettent de mieux comprendre pourquoi Sécur-Action a été si promptement chassée des quartiers généraux du SPVM et de la Sûreté du Québec ainsi que des deux palais de justice de Montréal.

En novembre 2005, Éric Poirier a dû répondre, avec son frère et deux autres individus, à six chefs d'accusation: complot, extorsion de 200 000$, agression armée, voies de fait, voies de fait graves et menaces de mort. Cet ancien militaire du Royal 22e Régiment a dû verser une caution de 5000$ pour être libéré.

Le processus judiciaire a toutefois été arrêté en décembre 2007 parce que la Couronne ne pouvait plus compter sur le témoignage de la victime, a-t-on appris.

Ce n'est pas tout. Le 22 septembre 2008, au palais de justice de Laval, Éric Poirier a été condamné à un an de prison à purger dans la communauté après avoir plaidé coupable à une accusation de production de marijuana.

En plus de lui interdire de porter une arme pendant 10 ans, le Tribunal a ordonné qu'il demeure à son domicile en permanence durant les quatre premiers mois.

M. Poirier a été embauché à Sécur-Action en septembre 2009, alors qu'il finissait ou venait tout juste de finir de purger sa peine, a appris *La Presse*.

Nous avons demandé à MM. Beaupré et Poirier de commenter ces faits, mais ni l'un ni l'autre n'ont rappelé *La Presse*. M. Beaupré a toujours soutenu qu'il avait perdu de vue son ami pendant des années.

Au mois de septembre, notre enquête a notamment révélé qu'Éric Poirier avait déjà été condamné pour une autre histoire de voies de fait au Vieux Shack, à Saint-Jérôme, en 2008, et qu'il fréquentait des individus liés aux Hells Angels. Sécur-Action avait minimisé les faits et soutenu qu'il s'agissait simplement de rencontres de circonstance dans des bars où M. Poirier travaillait comme portier et dans un gym de Laval où il s'entraînait.

Pertes de contrats

Le maire de Montréal a ordonné une enquête interne à l'automne. Ses conclusions ont entraîné l'éviction de Sécur-Action du QG du SPVM, où l'entreprise avait remplacé au pied levé une autre firme controversée, BCIA. Le nouveau chef de police, Marc Parent, s'était borné à dire que c'était en la firme qu'il n'avait pas confiance, non en ses employés.

Dans la foulée, Sécur-Action a perdu les contrats qu'elle avait pour la surveillance du quartier général de la SQ, de l'édifice qui abrite la brigade Marteau, du palais de justice de Montréal et du centre judiciaire Gouin.

Le 29 septembre, Éric Beaupré a annoncé par communiqué le congédiement de son ami Éric Poirier.

Le lourd dossier judiciaire de M. Poirier, entre autres faits troublants, n'avait pas empêché la firme d'obtenir son permis d'agence de sécurité.

Ni le Bureau de sécurité privée, qui délivre les permis d'agence et d'agents, ni la SQ, qui réalise les enquêtes, n'avaient fait de recherche sur le passé du directeur des opérations de Sécur-Action. Selon la loi, seuls les administrateurs, les actionnaires et les agents font l'objet d'une vérification. Sécur-Action estimait que le travail d'Éric Poirier ne nécessitait pas de permis. Pourtant, il avait bel et bien un rôle opérationnel. Jean-Guy Dagenais, président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, avait déclaré que c'était un trou béant dans la loi qui encadre la profession.

À ce jour, Sécur-Action a toujours son permis. La situation ne devrait pas changer à court terme, d'autant moins que le Bureau de sécurité privée vient de perdre son directeur général, Me Serge Roberge. C'est le conseil d'administration qui assure l'intérim en attendant de lui trouver un successeur.

Sécur-Action patrouille dans les rues d'Outremont et surveille l'édifice au centre-ville où sont situés les bureaux du contrôleur général et du vérificateur de la Ville de Montréal. Le contrôleur est chargé d'enquêter sur les employés et les cadres municipaux soupçonnés de fraude et autres irrégularités.

PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

Éric Poirier, ex-directeur des opérations chez Sécur-Action, a été embauché par la firme alors qu'il finissait de purger une peine d'un an de prison passée dans la communauté ou venait tout juste de le faire.

SANCTIONNÉ PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT

En plus de ses activités dans la sécurité, Éric Poirier est aussi, depuis le printemps 2009, l'un des dirigeants d'une firme de construction de Saint-Jérôme.

Or, le 17 novembre dernier, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a restreint la licence de l'entreprise pour lui interdire de «soumissionner un contrat public ou de conclure un tel contrat» jusqu'au 21 septembre 2013, en vertu de la nouvelle loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction.

La délivrance et le maintien d'une licence de la RBQ sont désormais conditionnels au fait qu'«aucun dirigeant n'a été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'un acte criminel».

Depuis quelques mois, la RBQ envoie à intervalles réguliers à la Sûreté du Québec une liste de noms à vérifier. Le passé de près de 10 000 dirigeants du milieu de la construction a déjà été examiné, a indiqué la porte-parole de la RBQ, Marjolaine Veillette.

C'est dans ce contexte que les policiers de la SQ ont signalé à la Régie qu'Éric Poirier avait été condamné dans un dossier de production de stupéfiants.

Le dirigeant de la firme sanctionnée a indiqué à *La Presse* qu'Éric Poirier et lui «s'étaient entendus pour s'en aller chacun de son côté». Il dit n'avoir jamais su que son partenaire avait été condamné pour production de marijuana.

– Fabrice de Pierrebourg

Avec vous depuis 50 ans

BRAULT & MARTINEAU électronique

GRAND CHOIX D'IDÉES CADEAUX!

Consultez notre circulaire

l'événement NOËL!

42LD520

Panasonic VIERA
HDMI 600HZ

Téléviseur à écran plasma de 42 po

Résolution 1080p, 600 Hz, rapport de contraste dynamique de 2 000 000:1, 3 entrées HDMI

Livraison gratuite et garantie de 12 mois

22 19$* /mois ou 799$

LG 120HZ HDMI

Téléviseur à écran ACL de 42 po

Résolution pleine HD 1080p, rapport de contraste de 100 000:1, 120 Hz, 3 entrées HDMI, 1 entrée USB 2.0 (audio et photos)

Livraison gratuite et garantie de 12 mois

18 03$* /mois ou 649$

PRIX VALABLE LE 10 DÉCEMBRE 2010 SEULEMENT

SONY BRAVIA HDMI

Téléviseur à écran ACL/DEL de 40 po

Résolution pleine HD 1080p, 1 entrée USB sur le côté, 4 entrées HDMI (2 sur le côté, 2 à l'arrière), satisfait à la norme Energy Star® 5,1

Livraison gratuite et garantie de 12 mois

24 97$* /mois ou 899$

LG HDMI

Téléviseur à écran ACL de 32 po

Résolution 720p, rapport de contraste de 50 000:1, 2 entrées HDMI, 1 entrée USB 2.0 (audio et images), prise pour casque d'écoute

Livraison gratuite et garantie de 12 mois

10 25$* /mois ou 369$

PRIX VALABLE LE 10 DÉCEMBRE 2010 SEULEMENT

32LD350

SHARP AQUOS HDMI 120HZ

Téléviseur à écran ACL/DEL de 40 po

Résolution 1080p, 120 Hz, diffuseur de médias intégré permettant la lecture de musique et de photos par 1 entrée USB, satisfait à la norme Energy Star® 5,1

Livraison gratuite et garantie de 12 mois

33 31$* /mois ou 1199$

LG HDMI

Téléviseur à écran ACL de 47 po

Résolution pleine HD 1080p, rapport de contraste de 60 000:1, 2 entrées HDMI, 1 entrée USB 2.0 (audio et images), satisfait à la norme Energy Star 5,1

Livraison gratuite et garantie de 12 mois

18 03$* /mois ou 649$

PRIX VALABLE LE 10 DÉCEMBRE 2010 SEULEMENT

47LD450

Les chèques-cadeaux B&M, toujours agréables et pratiques à recevoir !

TechniBoutique

Des spécialistes à votre service

Panasonic

Appareil photo numérique de 12 mégapixels

Objectif de 28 mm, zoom optique 4x, stabilisateur numérique de l'image, mode cinéma HD

Garantie de 12 mois

3 58$* /mois ou 129$

VIDÉOTRON Une compagnie de Quebecor Media

Terminal/enregistreur numérique haute définition

Capacité d'enregistrement jusqu'à 35 h de télévision en HD ou 200 h en SD (disque dur de 320 Go), son Dolby numérique, possibilité de faire une pause pendant une émission en direct et de reprendre là où vous l'avez laissée

Garantie de 12 mois

249$ après rabais consenti de 250$

Détails en magasin.

PAYEZ EN 36 VERSEMENTS SANS INTÉRÊT*

sur les appareils électroniques jusqu'en décembre 2013

Offre en vigueur du lundi 6 décembre au dimanche 12 décembre 2010. Quantités limitées sur certains articles. Valable pour les produits en inventaire seulement. Non valable aux Brault & Martineau Liquidation et aux Galeries du sommeil. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion. Marques et modèles sélectionnés. Détails en magasin.

*Termes et conditions de la vente pour le programme de financement «Paiements mensuels égaux, sans intérêt»: achat minimum requis de 499$ avant taxes pour les appareils électroniques sauf items sélectionnés. Sur approbation du crédit et conditionnel à la signature d'un contrat avec Accord D Desjardins, ne payez que les taxes au moment de l'achat. Le premier versement mensuel du montant financé est facturé sur le relevé de compte suivant votre achat. Les versements mensuels égaux (inclus dans le paiement minimum dû de la carte de crédit) sont déterminés en divisant le montant financé par le nombre de mois indiqués dans la promotion retenue. L'intérêt n'est pas appliqué sur le versement mensuel si le paiement minimum dû est effectué avant la date d'échéance apparaissant sur l'état de compte mensuel. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt annuel applicable sur la carte de crédit du détenteur est alors calculé au taux de 19,5% annuellement sur les sommes en souffrance. Il n'y a aucuns frais de renouvellement ou d'adhésion. Détails en magasin.

Exemple de frais de crédit pour un cycle de facturation de 30 jours :			
Si votre solde quotidien moyen est de :	100$	500$	1000$
Les frais d'intérêts pour une période de 30 jours seront de :	1,60$	8,01$	16,03$

braultetmartineau.com

Livraison gratuite 7 jours sur 7** — **Dans un rayon de 200 km. Détails en magasin.

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi 9 h à 21 h • Samedi 9 h à 17 h • Dimanche 10 h à 17 h

BROSSARD Tél. : 450 619-6777 • 9500, boul. Taschereau (coin boul. Rivard)
GATINEAU Tél. : 819 561-5007 • 1 877 755-2555 • 500, boul. de la Gappe (face aux Prom. de l'Outaouais)
KIRKLAND Tél. : 514 697-9228 • 16 975, route Transcanadienne (sortie 50 de la Transcanadienne)
LASALLE Tél. : 514 364-6110 • 7272, boul. Newman (près du Carrefour Angrignon)
LAVAL Tél. : 450 682-2516 • 500, boul. Le Corbusier (coin boul. de la Concorde)
REPENTIGNY Tél. : 450 470-0815 • 145, rue de Lafayette (près du boul. Brien)
SHERBROOKE Tél. : 819 562-4242 • 1 800 267-4240 • 3950, boul. Josaphat-Rancourt (Plateau St-Joseph)
SAINT-HUBERT Tél. : 450 676-1911 • 1351, boul. des Promenades (près des Prom. St-Bruno)
SAINT-LÉONARD Tél. : 514 254-9455 • 6700, rue Jean-Talon Est (près des Galeries d'Anjou)
SAINTE-THÉRÈSE Tél. : 450 430-0555 • 125, boul. Desjardins Est (coin boul. Curé-Labelle)

Accord D Desjardins — Desjardins partenaire officiel de Brault & Martineau

Interac — PAIEMENT DIRECT — American Express — MasterCard — VISA

ACTUALITÉS

L'enfer de Paola

RIMA ELKOURI
CHRONIQUE

« Tuons-la puisqu'elle nous a vus. » – « Non, ce n'est pas nécessaire, elle est presque morte déjà. »

Paola* se souvient d'avoir entendu ces mots. La jeune femme du Honduras venait de vivre des scènes d'horreur qui la hantent depuis. Elle rentrait chez elle, un soir, avec un ami qui avait offert de l'accompagner quand des hommes armés les ont kidnappés. C'étaient des Maras, ces gangs de rue qui sèment la terreur au Honduras. Ils accusaient son ami d'être un mouchard. Ils l'ont torturé et décapité sous ses yeux. Paola a ensuite été victime d'un viol collectif. Elle a été secourue par des personnes âgées qui l'ont trouvée inconsciente dans un champ. Craignant pour sa vie, elle s'est cachée pendant un mois avant de fuir pour demander l'asile au Canada, laissant derrière elle son fils de 5 ans.

Lundi, le lundi 6 décembre, alors que l'on commémorait la tragédie de Polytechnique et faisait des plaidoyers contre la violence faite aux femmes, Paola s'est fait refuser une ultime demande de sursis devant la Cour fédérale. On lui a dit de faire ses valises et de quitter le pays. Elle a eu l'impression qu'on lui plantait un couteau dans le cou. Pour elle, aller au Honduras, c'est courir vers sa propre mort. « Ils vont me tuer, ils vont me tuer », dit-elle, la voix étouffée par des sanglots.

La Cour fédérale a dit à Paola de quitter le pays. Elle a eu l'impression qu'on lui plantait un couteau dans le cou. Pour elle, aller au Honduras, c'est courir vers sa propre mort.

La demande d'asile de Paola a été rejetée en février 2009. Son témoignage a été jugé non crédible par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) qui ne s'est pourtant même pas donné la peine de l'entendre au complet. Inutile d'entrer dans tous les détails, a-t-on dit, laissant entendre que le récit effroyable de ces scènes de torture et de viol ferait souffrir inutilement la victime. Inutile d'entrer dans tous les détails parce que, de toute façon, on ne vous croit pas. Mais si on ne croit pas Paola, pourquoi dire que le récit des événements la ferait souffrir? Pourquoi ne pas lui donner la chance de raconter de vive voix toute son histoire pour ensuite prendre une décision éclairée? Pas de commentaires, répond la CISR en me renvoyant à la décision rendue en février 2009.

Dans cette décision très sommaire, le Tribunal met l'accent sur des détails qui, selon lui, minent la crédibilité de Paola. Le fait par exemple qu'il y ait eu confusion dans les dates. Une fois, Paola a dit que « l'incident » s'était produit le 9 février; une autre fois, le 10 février. Dans les faits, selon Paola, tout s'est passé dans la nuit du 9 au 10.

Le Tribunal trouve aussi invraisemblable que Paola n'ait ni cherché à joindre la famille de son ami ni porté plainte à la police hondurienne après son viol. Or, on sait que, même au Canada, les victimes de viol dénoncent difficilement leurs agresseurs ou attendent plusieurs années avant de le faire. Ce qui semble le plus invraisemblable, dans un tel contexte, c'est de penser qu'une victime de viol devrait se comporter comme si on venait de lui voler son portefeuille.

Selon les rapports d'évaluation psychiatrique du Dr Eric Jarvis, directeur du Service de consultation culturelle de l'Hôpital général juif, Paola ne devrait pas être renvoyée au Honduras. Elle souffre de syndrome post-traumatique et de dépression majeure. Le psychiatre note aussi que le récit de sa patiente est crédible compte tenu de ce que l'on sait des crimes violents commis par les Maras en Amérique centrale. Plusieurs autres rapports arrivent à la même conclusion.

Le cas de Paola soulève l'indignation du Mouvement contre le viol et l'inceste, qui accompagne depuis 35 ans des victimes d'agressions sexuelles. Le Mouvement accuse le gouvernement de faillir à ses engagements internationaux et de banaliser la violence sexuelle avec une politique de deux poids, deux mesures. Au Québec, l'an dernier, près de la moitié des femmes qui se sont adressées aux Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) avaient attendu entre 6 et 12 ans avant de demander de l'aide, rappelle-t-on. Parce que la question demeure taboue. Parce que les mythes sont tenaces. Parce que les victimes éprouvent de la honte et de la culpabilité. Pourquoi le Canada exigerait-il des femmes réfugiées qu'elles agissent différemment alors qu'elles viennent souvent de pays où le contexte est encore moins favorable à la dénonciation? demande-t-on dans une lettre envoyée au ministre fédéral de l'Immigration, Jason Kenney. La lettre est demeurée sans réponse.

Citoyenneté et Immigration Canada soutient qu'aucune preuve de risque n'a été décelée et que, comme Paola a épuisé ses recours, elle doit quitter le pays. Mais l'avocat de Paola, Stewart Istvanffy, craint le pire pour sa cliente. Il rappelle qu'il a déjà représenté une jeune femme hondurienne victime de viol. Son cas avait été raconté dans le documentaire *Terre d'asile,* diffusé à Radio-Canada l'été dernier. Son conjoint et elle avaient reçu des menaces de mort de gangs de rue au Honduras. Ils ont demandé l'asile au Canada. La demande de la jeune femme a été accueillie, mais pas celle de son conjoint, qui, contrairement à elle, n'avait pas de famille ici. Il a été renvoyé. Un mois plus tard, il a été tué par des gangsters au Honduras.

Me Istvanffy a fait part de ses inquiétudes au ministre Kenney et lui a demandé de surseoir au renvoi de Paola. Sa lettre est demeurée sans réponse.

Pour Paola, il y a de ces silences qui sont pires que des coups de couteau.

*** Le vrai nom de la jeune femme ne peut être rendu public pour des raisons de sécurité.**

Pour joindre notre chroniqueuse : **rima.elkouri@lapresse.ca**

OPÉRATION C-DEVANCER

De faux documents destinés à l'Algérie

CAROLINE TOUZIN

Djilali Merakchi n'arrivait jamais les mains vides en Algérie. Il transportait dans ses valises de fausses cartes de résident permanent du Canada, de faux permis de conduire du Québec et de fausses cartes d'assurance maladie.

Le Québécois d'origine algérienne âgé de 54 ans s'est reconnu coupable d'avoir comploté pour fabriquer de faux documents officiels, hier, au palais de justice de Montréal.

Djilali a été arrêté dans le cadre de l'opération C-Devancer menée par la Gendarmerie royale du Canada avec la collaboration de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Montréal. Cette enquête d'envergure a permis le démantèlement d'un vaste réseau de faussaires actif au Québec et en Ontario en novembre 2009.

« Omar Abi faisait faire de faux documents par Gérald Francœur et Stéphanie Kossom pour le compte de Djilali Merakchi. Ce dernier faisait des voyages en Algérie et, avant ses départs, des documents d'identité tels que des cartes de résident permanent du Canada, des permis de conduire du Québec et des cartes d'assurance maladie étaient commandés par Omar Abi », a résumé la procureure de la Couronne fédérale, Isabelle Poulin, devant la juge Manon Ouimet, de la Cour du Québec.

Les policiers ont intercepté des conversations téléphoniques dans lesquelles les coaccusés utilisaient un langage codé. Ils disaient « D-Z » pour désigner l'Algérie et « bleus » pour parler des permis de conduire, notamment. Plusieurs conversations se déroulaient en arabe.

« Mon client n'a pas d'antécédents judiciaires et regrette ce qui s'est passé », a dit l'avocat de Merakchi, Me Robert Francis. Merakchi retourne en cour le 10 juin pour les plaidoiries sur la peine.

La poursuite ignore combien était payé Djilali Merakchi pour livrer les faux documents en Algérie. Elle ne sait pas, non plus, si ces documents ont été utilisés pour entrer illégalement au Canada.

Lisez la version intégrale de ce texte sur cyberpresse.ca/cdevancer

Frappe policière contre des cafés italiens

CATHERINE HANDFIELD
ET DAPHNÉ CAMERON

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a mené hier une vaste opération visant à démanteler un réseau de trafiquants de stupéfiants qui opéreraient dans une douzaine de cafés italiens du nord-est de la métropole.

Selon nos sources, la frappe policière avait aussi pour but de mettre de la pression sur les clans italiens impliqués dans la vague d'incendies criminels. La police souhaite signifier qu'elle ne tolérera pas des attentats semblables sur son territoire.

L'opération a débuté tôt hier matin. Au total, la police a frappé dans une vingtaine d'endroits différents, dont 12 débits de boissons. Onze personnes ont été arrêtées, dont la tête dirigeante du groupe, soupçonnée d'entretenir des liens avec la mafia italienne.

De l'héroïne, pour une valeur de 10 000$ sur le marché de la drogue, a été saisie. Des quantités « appréciables » de cocaïne ont également été confisquées.

Les suspects devraient faire face aujourd'hui à des accusations de possession de drogue en vue d'en faire le trafic et d'accusations en vertu de la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques.

Mis à part le café Foggia, aucun des commerces visités n'avait été la cible d'un incendie criminel, a indiqué le commandant Denis Mainville du SPVM.

S'il confirme que l'opération visait notamment à stopper la vague d'incendies criminels qui sévit à Montréal, M. Mainville n'a pas clairement indiqué le lien avec les endroits visités.

« Les gens qui fréquentent ces endroits-là sont des gens qui fréquentent d'autres cafés et qui entretiennent des liens criminels avec d'autres factions », a seulement répondu M. Mainville en point de presse. Cette opération va nous « aider à comprendre qui est à l'origine de quels mouvements ».

Histoires de clans

Il y a quelques semaines, le SPVM a déclaré que la vague d'incendies criminels contre des cafés italiens découlerait d'une lutte entre clans italiens pour le contrôle du trafic de stupéfiants. Depuis le mois d'août, 19 commerces italiens ont été la cible d'incendies criminels. Selon la police, des activités illégales se seraient déroulées dans la majorité des commerces incendiés.

M. Mainville a été prudent avant de lier les endroits visités et les suspects à un groupe en particulier.

« On parle souvent des clans siciliens et calabrais de la mafia italienne. Nous avons observé beaucoup de va-et-vient de ces deux clans à l'intérieur même des différents cafés. C'est difficile de vous dire exactement si les établissements sont associés à un clan ou un autre. On sait que ces cafés avaient beaucoup plus de visites du côté sicilien, mais on se garde une petite gêne, car il y a beaucoup de permutations entre ces factions présentement. »

La frappe a été menée en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté du Québec.

Vers 13 h, les policiers ont fait irruption au café Mustang, à l'angle des boulevards Rosemont et Saint-Michel, a constaté *La Presse*. « Ils font bien de faire le ménage ici », a dit une résidante du secteur avant de s'engouffrer dans un autobus.

L'opération a également visé le café Jean-Talon, à Saint-Léonard, considéré comme le quartier général des opérations. Le café Foggia, avenue André-Ampère, à Rivière-des-Prairies, a aussi reçu la visite des autorités.

En novembre 2009, le café bar Ferrari, situé à peine 200 mètres plus loin avait été la cible d'un cocktail Molotov. Les propriétaires n'ont pas rouvert depuis.

NOTRE VIDÉO > PERQUISITIONS DANS LE NORD-EST

SUR CYBERPRESSE.CA/CAFES

Voyez les images des perquisitions dans le reportage vidéo d'Isabelle Audet, Martin Chamberland et Patrick Sanfaçon sur Cyberpresse **www.cyberpresse.ca/cafes**

EN BREF

Surkis condamné à 45 jours de prison

Bill Surkis, 71 ans, membre bien connu de la communauté juive, a été condamné à 45 jours de prison à purger les week-ends, hier, à Montréal, pour possession de pornographie juvénile. Cette peine, assortie de 240 heures de travaux communautaires et d'une probation de trois ans, était recommandée tant par l'avocat de la défense que par la procureure de la Couronne. Rappelons que M. Surkis s'est fait prendre lorsqu'il a apporté son ordinateur à réparer, en novembre 2008. L'ordinateur contenait 21 vidéos sur lesquelles on voyait des fillettes âgées de 6 à 14 ans dans des positions explicites ou en train de se faire agresser sexuellement par des hommes. — Christiane Desjardins

Meurtre de la petite « Tori » : l'accusée avait plaidé coupable

La Cour suprême du Canada a autorisé, hier, la levée de l'ordonnance de non-publication concernant le plaidoyer de culpabilité enregistré en avril par Terri-Lynne McClintic, aujourd'hui âgée de 20 ans, pour le meurtre prémédité de la jeune Victoria Stafford, en Ontario. Le plaidoyer de culpabilité, les détails horribles du récit de la disparition de la fillette et les déclarations de la famille ont été frappés pendant plus de sept mois de cette ordonnance. La fillette de 8 ans, surnommée « Tori », avait disparu le 8 avril 2009 à sa sortie de l'école. Il a été révélé en cour que la fillette était morte de coups multiples infligés avec un instrument contondant. « Je ne peux expliquer ce qui m'est passé par la tête ce jour-là. Chaque jour, je me demande: pourquoi? Pourquoi je me suis dit que tout serait correct? » a entre autres raconté l'accusée en cour, avouant qu'elle ne « l'avait pas eu facile » dans la vie. — La Presse Canadienne

DÉCOUVREZ L'EXPOSITION DES LAURÉATS DU PRIX JEAN-MARIE-GAUVREAU

LE SALON DES
« WOW! C'EST VRAIMENT ORIGINAL ! »

SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC

DU 3 AU 22 DÉCEMBRE
Place Bonaventure | Entrée gratuite
salondesmetiersdart.com

SIGNÉ MÉTIERS D'ART

CMAQ · Québec · LA PRESSE cyberpresse.ca · 25e anniversaire · MÉMA-QUÉBEC

CONCOURS CADEAUX SIGNÉS

Remplissez ce bulletin de participation, déposez-le dans la boîte prévue à cette fin à l'entrée du Salon des métiers d'art. Vous pourriez gagner l'une des nombreuses créations signées, offertes par les artisans tous les jours.

VEUILLEZ ÉCRIRE EN MAJUSCULE

NOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ PROVINCE : _____

CODE POSTAL : _____ TÉLÉPHONE : ( ) _____

COURRIEL : _____

POUR PARTICIPER, VOUS DEVEZ RÉPONDRE À CETTE QUESTION :

Nommez un des artisans du Salon des métiers d'art ? _____

Le règlement du concours est disponible aux bureaux de *La Presse* et du Salon des métiers d'art du Québec à Montréal, ainsi que sur les sites Internet cyberpresse.ca et salondesmetiersdart.com. Valeur totale des prix : 3 700 $ Les fac-similés ne sont pas acceptés à l'exception du bulletin de participation imprimé à partir de la version électronique de *La Presse* (lapressesurmonordi.ca) et du bulletin de participation disponible au cyberpresse.ca.

SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC · SIGNÉ MÉTIERS D'ART · LA PRESSE cyberpresse.ca

30% à 50% DE RABAIS

ÉVÉNEMENT COLLECTIONS
CRÉATEURS D'INFLUENCE

PARIS - **NEW YORK** - STOCKHOLM
LONDRES - MONTRÉAL - **ANVERS**
COPENHAGUE - **MILAN** - TOKYO

Rabais appliqués sur items spécialement étiquetés

simons
MONTRÉAL CENTRE-VILLE I CARREFOUR LAVAL

SANTÉ

PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Québec renonce à éliminer ou à fusionner des agences

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Québec renonce à éliminer ou à fusionner des agences régionales de la santé et des services sociaux. Le ministre Yves Bolduc a dévoilé hier un «plan de réduction de dépenses administratives et de soutien» qui privilégie d'autres mesures, parfois imprécises, pour contribuer au retour à l'équilibre budgétaire.

Avec ce plan, Québec veut réduire de 730 millions de dollars en trois ans la hausse prévue des dépenses du ministère de la Santé, qui atteindront 28 milliards cette année. «Il n'y aura aucune coupe dans les soins aux patients», a promis M. Bolduc en conférence de presse.

Le Ministère souhaite ramener la croissance des dépenses à 5 % par année pendant trois ans, une cible «très réaliste», selon le ministre. La moyenne depuis 2003-2004 est de 5,8 %.

Or, le Ministère n'a jamais respecté sa cible de croissance des dépenses. L'an dernier, elles ont bondi de 7,2 %, alors que le budget prévoyait une hausse de 5 %. Yves Bolduc s'attend à ce que les dépenses pour l'année en cours soient «très près de la cible budgétaire (5 %), du jamais vu auparavant».

Fait surprenant, Yves Bolduc inclut dans son plan la baisse du prix des médicaments génériques, qui a déjà fait l'objet d'une annonce et qui permettra à l'État d'économiser 190 millions en trois ans. Le ministre a reconnu que l'achat des médicaments n'est pas une dépense administrative, mais il a fait valoir que la baisse du prix des médicaments génériques résulte d'une «décision administrative», ce qui explique que la mesure figure dans le plan.

Avec ce plan, Québec veut réduire de 730 millions de dollars en trois ans la hausse prévue des dépenses du ministère de la Santé, qui atteindront 28 milliards cette année.

Yves Bolduc prévoit des économies de 270 millions grâce à «l'amélioration de l'efficience dans la dispensation des services». Le plan prévoit des «projets de réorganisation du travail» et des «projets Lean dans chaque établissement». Dans le dernier cas, le but est d'«éliminer les coûts inutiles» et d'«éviter le gaspillage», par exemple dans «l'utilisation du papier», a dit M. Bolduc.

Cent millions de dollars seront économisés selon lui dans «l'approvisionnement», notamment grâce au regroupement des achats des établissements et des agences. On prévoit économiser la même somme en ne remplaçant qu'un cadre sur deux qui partent à la retraite et en mettant sur pied – une fois encore – des «projets Lean» au Ministère et dans les agences. Yves Bolduc a indiqué que le nombre de cadres continuera d'augmenter, car le nombre d'employés est à la hausse. Il a fait valoir que le nombre d'employés par cadre était de 17,4 en 2008-2009, un excellent «taux d'encadrement», à ses yeux. Yves Bolduc prévoit enfin des économies de 70 millions dans les technologies de l'information, notamment grâce à l'implantation de la téléphonie IP et au regroupement des salles de serveurs.

Mais le plan ne prévoit ni l'élimination ni la fusion d'agences régionales de la santé. «Quand on a émis l'idée d'éliminer les agences, on a eu beaucoup de représentations de la part des régions, entre autres. On nous disait: "Ça veut dire que les décisions seront prises à Québec et que ça va créer des emplois à Québec, alors qu'on veut avoir les emplois en région et faire l'arbitrage en région"», a affirmé M. Bolduc. Le ministre a renoncé à fusionner des agences après avoir constaté qu'«on n'a pas tant d'agences que ça» (18) et que «c'est bien organisé». «Le message qu'on a eu, c'est que les gens préféraient faire un regroupement de certaines activités», a-t-il dit. Son plan prévoit une «révision des mandats des paliers national, régional et local», sans autre précision.

Yves Bolduc a démenti une conclusion du rapport du comité consultatif sur les finances publiques, un groupe d'économistes que son collègue des Finances, Raymond Bachand, avait mandaté pour proposer des mesures visant à retrouver l'équilibre budgétaire. Déposé en janvier dernier, le rapport affirme que l'existence d'une «double structure» – le Ministère et les agences – «a un coût direct non négligeable, estimé en 2009 à près de 600 millions de dollars par année». «C'est une fausseté à 100 %», a lancé M. Bolduc. Les économistes Pierre Fortin, Robert Gagné, Luc Godbout et Claude Montmarquette ajoutent: «La double structure a surtout un impact sur le fonctionnement du système, qu'elle alourdit de façon considérable: les rôles respectifs ne sont pas clairement répartis, et il existe des chevauchements entre l'administration centrale et les agences régionales.» Selon M. Bolduc, ils sont dans l'erreur.

LE RÉSEAU EST SCEPTIQUE ET INQUIET

Le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Louis Godin, est sceptique devant l'annonce du ministre Bolduc. «Ce n'est pas la première fois que Québec annonce une révolution administrative. On n'a rien annoncé pour régler la lourdeur administrative du côté des agences de la santé, du Ministère et des établissements, déplore-t-il. Au moins, les coupes ne visent pas les soins aux patients.» La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec croit quant à elle que, étant donné l'ampleur des coupes annoncées, «il est utopique de croire que les services ne seront pas touchés». L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux dit vouloir collaborer au plan du ministre. Sa directrice générale, Lise Denis, explique que ses membres doivent déjà faire des compressions de 100 millions dans les dépenses administratives dès cette année. «Mais les 270 millions supplémentaires que le ministre entend économiser dans la dispensation des services grâce à une réorganisation du travail nous laissent sceptiques. Il va falloir que le ministre nous explique comment il entend soutenir les établissements dans cette voie», dit-elle.

– Ariane Lacoursière

Maisonneuve-Rosemont Centre d'excellence en thérapie cellulaire

Ouverture officielle du chantier

EXCLUSIF

SARA CHAMPAGNE

L'hôpital Maisonneuve-Rosemont ouvrira officiellement, aujourd'hui, le chantier de construction du futur Centre d'excellence de thérapie cellulaire (CETC). Ce centre est porteur d'espoir pour les patients atteints de leucémie, mais aussi pour les gens qui souffrent d'insuffisance cardiaque, d'une maladie de l'œil ou d'un trouble orthopédique.

C'est à cet hôpital qu'on a procédé pour la première fois au Québec, il y a 30 ans, à une greffe de moelle osseuse. La patiente était une fillette atteinte d'aplasie médullaire, une maladie mortelle qui détruit les cellules sanguines. Aujourd'hui âgée de 42 ans, Sonia Sasseville, qui assistera à l'inauguration du chantier, est mère de deux enfants et infirmière dans cet hôpital. Son rétablissement spectaculaire, en 1980, a propulsé l'établissement de santé de l'est de Montréal parmi les chefs de file de la thérapie cellulaire. Ce qu'on appelle aussi la médecine régénératrice révolutionne le traitement de plusieurs maladies.

Chaque année, entre 160 et 185 patients reçoivent une greffe de cellules souches à Maisonneuve-Rosemont, notamment pour traiter la leucémie. Des essais cliniques vont maintenant bon train, en collaboration avec des chercheurs du CHUM, pour régénérer la fonction cardiaque après un infarctus. Et on peut espérer que les greffes cellulaires permettront un jour de guérir d'autres cancers, des pertes de cartilage et des maladies métaboliques comme le diabète.

LA THÉRAPIE CELLULAIRE

La médecine régénératrice remplace des cellules endommagées (par accident, maladie ou vieillissement) par des cellules capables de réaliser les fonctions du tissu d'origine – parfois, sans même avoir à remplacer les cellules endommagées. L'injection de cellules permet donc à des tissus et à des organes de récupérer de dommages autrement irréversibles.

– Sara Champagne

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Sonia Sasseville est la première greffée de moelle osseuse du Québec. Elle est désormais infirmière à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Le Dr Denis Claude Roy, directeur de la recherche à Maisonneuve-Rosemont, explique que l'hôpital a déjà un laboratoire modeste, mais il n'est pas à la fine pointe et n'offre pas toutes les conditions (biosécurité) pour faire croître des cellules souches ou les manipuler. Avec le CETC, l'établissement sera doté de 13 «salles blanches» – sorte de laboratoires – où l'on pourra cultiver les cellules avec de l'équipement de pointe.

«Par exemple, on a un protocole en marche en collaboration avec la Belgique, l'Allemagne et Londres, pour procéder à des greffes entre des donneurs et des receveurs à moitié compatibles. On peut penser qu'un jour, on pourra régénérer les tissus des reins et traiter des maladies auto-immunes.»

La construction du Centre, d'une superficie de 3500 m², devrait coûter près de 20 millions et sera terminée d'ici deux ans. Les équipements seront à la disposition de tous les chercheurs du Québec, tant du réseau public que des entreprises privées. Au Canada, il n'existe qu'un autre centre aussi sophistiqué, dans la région de Toronto. La province du Québec est par ailleurs un chef de file dans la régénération de la peau des grands brûlés.

BOUTIQUE PRESTIGE
CHAUSSURES D'ICI ET D'EUROPE
Vaste sélection pour mollets forts
Grand choix pour orthèses
Nous payons les taxes pour vous!
5 jours seulement*
Du vendredi 10 au mardi 14 décembre inclusivement
La CANADIENNE MONTREAL
* Voir détails en magasin.
434, avenue Victoria, Saint-Lambert 450 465-5671
294, chemin Knowlton, Knowlton 450 242-1400
neosens · Saute-Mouton · NAOT · MEPHISTO · rieker · PIKOLINOS · OLANG · ara · Finn Comfort · Blondo

Déco Découverte
SUPERMAGASIN | accessoires bain et cuisine | literie
AVIS DE CORRECTION
L'illustration qui accompagne l'offre de la cafetière isotherme Grind & Brew de Cuisinart annoncée au prix de solde de 139,99 $ en page 2 du cahier Déco Découverte du 10 décembre n'est pas la bonne. L'article de la photo correspond à la cafetière Burr Grind & Brew de Cuisinart, offerte au prix ordinaire de 219,99 $.
Nous sommes désolés des inconvénients occasionnés.

MONTOIT
CE SAMEDI | RETOUR VERS LE FUTUR
Tous les samedis dans LA PRESSE

BOUTIQUE COURIR
c'est aussi du Ski de fond depuis 30 ans!
Photo : Pierre Dunnigan
Vêtements
Équipements
•
Sorties de ski de fond et de raquette
Calendrier au www.boutiquecourir.com
Une boutique sur la Rive-Sud : 1085, chemin Chambly, LONGUEUIL • 450 674-4436
Une boutique sur le Plateau-Mont-Royal : 4452, rue Saint-Denis, MONTRÉAL MONT-ROYAL • 514 499-9600

Sexualité Les élèves recevront des cours dès le primaire

Qu'apprendre et à quel âge?

ARIANE LACOURSIÈRE

Québec va remettre au programme scolaire les cours d'éducation sexuelle, disparus du cursus depuis 2001. En outre, les cours ne seront plus réservés aux élèves du secondaire: ceux du primaire en profiteront également, confirme le cabinet de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, qui ajoute que ces cours pourraient faire progressivement leur apparition dès la rentrée 2011.

« Les parents ont un rôle à jouer dans l'éducation sexuelle de leurs enfants, mais l'école est un endroit neutre, où les enfants peuvent trouver de l'information de qualité. Alors que les jeunes sont exposés à toutes sortes de choses sur internet, remettre l'éducation sexuelle au programme est une excellente chose », affirme la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Alexa Conradi.

Mme Conradi se réjouit de voir que le primaire sera aussi touché. « Plus les jeunes ont de l'information, plus ils peuvent prendre des décisions éclairées. Ce n'est pas parce qu'on parle de sexualité aux enfants qu'ils seront poussés plus vite vers une vie sexuelle active », assure-t-elle.

Un père s'interroge

Père d'un élève de 11 ans à l'École internationale de Montréal, Chris Bannester n'est pas de cet avis. Cette semaine, un incident l'a amené à se questionner sur le rôle de l'école dans la formation sexuelle des jeunes. Mardi, son fils a visité l'exposition *Sexe: l'expo qui dit tout* avec sa classe au Centre des sciences de Montréal.

Cette exposition, qui parle sans tabou de plusieurs sujets liés à la sexualité, s'adresse à un public d'adolescents de 12 à 16 ans. Mais l'École internationale de Montréal a décidé d'y amener ses élèves de sixième année. « Est-ce que mon enfant a le droit de se développer à son propre rythme et de ne pas être prêt, à 11 ans, à apprendre toutes ces choses? » demande M. Bannester.

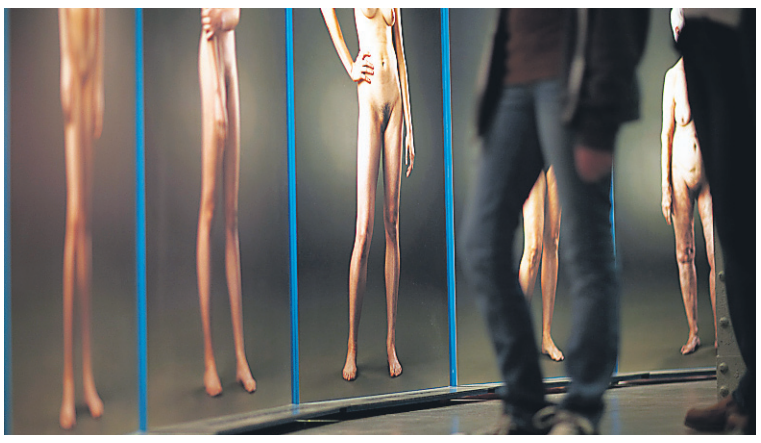

PHOTO FOURNIE PAR LE CENTRE DES SCIENCES DE MONTRÉAL

Sexe: l'expo qui dit tout s'adresse aux 12 à 16 ans. Mais l'École internationale de Montréal a décidé d'y amener ses élèves de sixième année, ce qui a fortement déplu au père de l'un des enfants.

La directrice de l'École internationale de Montréal, Isabelle Marcotte, explique avoir décidé d'emmener les enfants à l'exposition parce que les enseignants ont jugé que c'était « pertinent ». « Quelques parents étaient inquiets, dit-elle. On leur a bien expliqué que les enfants qui ne voulaient pas voir l'exposition pouvaient voir autre chose. Ça se peut qu'un jeune n'ait pas la maturité pour voir ça mais, en même temps, le contenu est très scientifique. »

Selon la sexologue Jocelyne Robert, il n'est jamais trop tôt pour l'éducation sexuelle. Il faut essayer de se coller au développement psychosexuel des enfants. « Mais dans les classes, les enseignants ne pourront pas faire de cas par cas. Si certains élèves sont moins avancés sur le plan psychosexuel, ils recevront la même formation que les autres, explique Mme Robert. Mais il faut savoir qu'une éducation sexuelle de qualité, donnée de façon respectueuse en tenant compte de la dimension affective des enfants, ça ne peut pas faire de tort, même si l'enfant n'est pas rendu là. »

M. Bannester estime au contraire que les élèves du primaire ne sont pas prêts. « Pourquoi le gouvernement s'infiltrerait-il dans le développement intime des enfants? Au secondaire, les jeunes sont rendus là. Mais au primaire? »

Mme Robert se veut rassurante: « Il est moins dangereux qu'un enfant reçoive de la bonne information trop tôt que de tomber sur des scènes de pornographie alors qu'il n'a eu aucune préparation. Il ne faut pas jouer à l'autruche. Selon moi, la décision du gouvernement est excellente. »

Offrez-vous la mobilité rêvée avec TELUS.

Optez pour le réseau mobile le plus rapide* à l'échelle du pays et profitez de nos téléphones dernier cri.

LG Optimus One^MC avec Google^MC
0$† Entente de 3 ans | 199,99$ Sans entente
ÉCONOMISEZ 199,99$

BlackBerry® Torch™ 9800
149,99$‡ Entente de 3 ans | 599,99$ Sans entente
ÉCONOMISEZ 450$

HTC Desire^MC
49,99$** Entente de 3 ans | 449,99$ Sans entente
ÉCONOMISEZ 400$

telusmobilite.com

TELUS le futur est simple^MD

BOUTIQUES TELUS ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Les Jardins Dorval
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
6146, boul. Henri-Bourassa Est

Action Télécom Inc.
1678, av. Mont-Royal Est

Communications Métropolitaine Inc.
8780, boul. Saint-Laurent, local 1

Dollard-des-Ormeaux
Galeries des Sources

Pointe-aux-Trembles
Proxi Télécom Inc.
12925, rue Sherbrooke Est

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville
Digital Communication
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Boisbriand
Faubourg Boisbriand
2945, Promenades Saint-Antoine

Lachute
Carrefour Argenteuil

Laval
Carrefour Laval
Centre Laval
Laval Est (aut. 19/aut. 440)

Contact Com D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Mégacentre Notre-Dame

Proxi Télécom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest

Raytech Électronique
1451, boul. des Laurentides

SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Mascouche
First Pro Mascouche
117, montée Masson

Repentigny
Galeries Rive Nord
Technicomm
500, rue Notre-Dame

Rosemère
Place Rosemère

Terrebonne
Galeries Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Joliette
Multicom Communication 2000 Inc.
Galeries Joliette
1075, boul. Firestone

Sorel-Tracy
Promenades de Sorel

Victoriaville
La Grande Place des Bois-Francs

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Montarville
Promenades Saint-Bruno

Boucherville
Technicomm
Complexe 20/20
20-T, boul. de Mortagne

Brossard
Quartier DIX30
9380, boul. Leduc

Châteauguay
D2 Technologie Inc.
247, rue d'Anjou, local D

Greenfield Park
Proxi Télécom Inc.
3814, boul. Taschereau

Pour en savoir davantage, passez nous voir à une boutique TELUS, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands participants ou appelez au 1-866-264-2966. Tous les détails au telusmobilite.com

FUTURE SHOP BEST BUY Walmart ASTRAL

*Selon les vitesses de transmission de données offertes par les fournisseurs nationaux de services HSPA+ et testées par TELUS dans de grands centres urbains du pays. La vitesse de l'accès Internet fourni par l'opérateur du réseau peut varier en fonction de l'appareil utilisé, du trafic sur le réseau, de la distance du site cellulaire, des conditions locales et d'autres facteurs. †Offre valable pour les clients (nouveaux ou qui renouvellent leur entente) qui signent une entente de service de 3 ans. ‡Offre valable jusqu'au 31 décembre pour les clients (nouveaux ou qui renouvellent leur entente) qui s'abonnent avec une entente de service de 3 ans à un forfait Voix et données Simplicité pour téléphone intelligent de 50$ ou plus, ou à un forfait BlackBerry Réseaux sociaux ou BlackBerry Courriel & MI. TELUS se réserve le droit de modifier les forfaits visés par cette offre promotionnelle en tout temps et sans préavis. **Offre valable jusqu'au 31 décembre pour les clients (nouveaux ou qui renouvellent leur entente) qui s'abonnent avec une entente de service de 3 ans à un forfait Voix et données Simplicité pour téléphone intelligent de 50$ ou plus. TELUS se réserve le droit de modifier les forfaits visés par cette offre promotionnelle en tout temps et sans préavis. TELUS, le logo TELUS, le futur est simple et telusmobilite.com sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. BlackBerry, RIM, Research In Motion et autres marques de commerce, noms et logos apparentés sont la propriété de Research In Motion Limited et sont enregistrés ou utilisés aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Android Market, les logos Android et Android Market sont des marques de commerce deGoogle, Inc. Microsoft et Windows Phone sont des marques de commerce du groupe d'entreprises Microsoft. Facebook est une marque déposée de Facebook, Inc. Google et le logo Google sont des marques de commerce de Google Inc. Twitter est une marque de commerce de Twitter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays. Les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. © 2010 TELUS.

ACTUALITÉS

EN BREF

Les Canadiennes et le marché du travail

Bien que les femmes sortent massivement des universités avec un diplôme en poche, ce sont presque toujours elles qui mettent leur carrière entre parenthèses pour s'occuper des enfants. Ainsi l'an dernier, 13,4 % des Canadiennes travaillaient à temps partiel à cause des soins qu'elles devaient prodiguer aux enfants, contre 1,2 % des hommes. C'est ce qui ressort d'une étude de Statistique Canada sur la condition des femmes en emploi publiée hier. Le rapport révèle cependant tout le chemin qu'elles ont parcouru sur le marché du travail au cours des dernières décennies. En 2009, 64,4 % des mères ayant des enfants de moins de trois ans avaient un emploi, contre 27,6 % en 1976. L'étude révèle également que les femmes ont été très touchées par la récession: 7 % des Canadiennes ont reçu des prestations d'assurances-emploi en 2009, du jamais vu en six ans. Elles ont tout de même été moins affectées que les hommes, qui affichaient un taux de chômage de 9,4 %. C'est le niveau le plus élevé depuis 1996.

– Louise Leduc

« Offrez un cadeau qui voit loin. »

Événement SIGMA

Tous les objectifs et flashs Sigma en promotion.

smart à GAGNER*

En partenariat avec Centre smart West Island et Rive-Sud

EN PRIME, CARTE 8GO VALEUR DE 79,99$

Canon EOS 60D

959,99$ Rég. 1 199,99$ — Boîtier seul CA 4460B005

1 599,99$ Rég. 1 899,99$ — Ensemble 60D avec objectif 15-85mm IS CA 60D1585

TROUVEZ VOTRE ANGLE CRÉATIF

- CMOS 18 mégapixels, jusqu'à 12 800 ISO
- Vidéo HD intégrale et prise microphone
- EN PRIME, cartes rabais[1] et carte Lozeau 8Go (valeur de 79,99$)

ÉCONOMISEZ 100$

SIGMA

749,99$ Rég. 849,99$

OBJECTIF 10-20MM F3,5 EX DC HSM

- Ouverture maximale constante F3,5
- Un angle de champ de 102.4 degrés
- Garantie 10 ans
- Disponible pour montures Canon, Nikon, Sony et Pentax

GE EX1020HC

ÉCONOMISEZ 100$

SIGMA

1 129,99$ Rég. 1 229,99$

OBJECTIF 150-500MM F5-6,3 APO DG OS HSM

- Stabilisation optique jusqu'à 4 crans
- Motorisation ultrasonique HSM
- Trois lentilles en verre SLD
- Garantie 5 ans
- Disponible pour montures Canon et Nikon

GE OS150500HC

SIGMA

279,99$ Rég. 299,99$

OBJECTIF 70-300MM F4-5,6 DG APO MACRO

- Disponible pour montures Canon, Nikon, Sony et Pentax

GE APO730DGC

ÉCONOMISEZ 90$

SIGMA

449,99$ Rég. 539,99$

OBJECTIF 18-200MM F3,5-6,3 DC OS

- Garantie 5 ans
- Disponible pour montures Canon et Nikon

GE OS18200DCC

SIGMA

969,99$ Rég. 999,99$

OBJECTIF 120-400MM F4.5-5.6 DG APO OS HSM

- Disponible pour montures Canon, Nikon, Sony et Pentax

GE OS120400HC

ÉCONOMISEZ 150$

SIGMA

1 649,99$ Rég. 1 799,99$

OBJECTIF 70-200MM F2,8 EX DG OS HSM

- Stabilisation optique OS
- Disponible pour montures Canon et Nikon

GE OS7020DGHC

SIGMA

629,99$ Rég. 699,99$

OBJECTIF 10-20MM F4-5,6 EX DC HSM

- Mise au point rapide et silencieuse HSM
- 3 lentilles SLD et 3 asphériques
- Garantie 10 ans
- Disponible pour montures Nikon, Canon, Sony et Pentax

GE EXDC1020N

SIGMA

999,99$ Rég. 1 029,99$

OBJECTIF 70-200MM F2,8 HSM II DG MACRO APO EX

- Mise au point et zoom interne
- Distance minimale de mise au point 100cm
- Garantie 10 ans
- Disponible pour montures Nikon, Canon et Pentax

GE APO702MIIC

SIGMA

199,99$ Rég. 329,99$

EF-530 DG SUPER

- Nombre guide très puissant de 53
- Orientation verticale et horizontale
- Faisceau d'assistance AF
- Disponible pour montures Nikon, Canon, Sony et Pentax

GE EF530DGC

EN PRIME, COURS PHOTO[2] ET CARTE 8GO VALEUR DE 154,98$

Nikon D3100

669,99$ Rég. 699,99$ — Ensemble D3100 avec objectif 18-55mm VR NI D31001855VR

879,99$ Rég. 949,99$ — Ensemble D3100 avec objectifs 18-55mm VR et 55-200mm VR NI D3100DUOVR

D3100

- CMOS 14,2 mégapixels
- EN PRIME, cartes rabais[1], cours photo[2] et carte Lozeau 8Go (valeur de 154,98$)

EN PRIME, CARTE 16GO VALEUR DE 119,99$

Nikon D90

999,99$ Rég. 1 049,99$ — Ensemble D90 avec objectifs 18-105mm VR NI KITD9018105

1 399,99$ Rég. 1 529,99$ — Ensemble D90 avec objectifs 18-105mm VR et 70-300mm VR NI KITD90DUO

D90

- Capteur CMOS 12,3 mégapixels
- EN PRIME, cartes rabais[1] et carte Lozeau 16Go (valeur de 119,99$)

EN PRIME, CARTE 8GO VALEUR DE 79,99$

Canon DIGITAL REBEL T1i

599,99$ Rég. 769,99$ — Ensemble T1i avec objectif 18-55mm IS CA 3818B005

769,99$ Rég. 1 059,99$ — Ensemble T1i avec objectifs 18-55mm IS et 55-250mm IS CA T1IDUOIS

EOS REBEL T1i

- Capteur CMOS 15,1 mégapixels
- EN PRIME, cartes rabais[1] et carte Lozeau 8Go (valeur de 79,99$)

EN PRIME, CARTE 8GO VALEUR DE 89,99$

Canon EOS 7D

1 549,99$ Rég. 1 799,99$ — Boîtier seul CA 3814B005

2 199,99$ Rég. 2 499,99$ — Ensemble 7D avec objectif 15-85mm IS CA 3814B011

EOS 7D

- CMOS 18 mégapixels, jusqu'à 12 800 ISO
- EN PRIME, cartes rabais[1] et carte Transcend 8Go (valeur de 89,99$)

EN PRIME, CARTE 4GO VALEUR DE 49,99$

Nikon

469,99$ Rég. 499,99$

COOLPIX P7000

- 10 mégapixels, capteur 1/1,7po
- Zoom NIKKOR 7,1x équivalent 28-200mm
- Vidéo HD 720p avec son stéréo
- EN PRIME, cartes rabais[2] et carte Lozeau 4Go (valeur de 49,99$)

NI 16700

Canon

399,99$ Rég. 479,99$

POWERSHOT SX30 IS

- 14,1 mégapixels, contrôle créatif
- Zoom optique 35x, grand-angle 24mm
- Stabilisateur optique, écran orientable
- EN PRIME, cartes rabais[2]

CA 4344B005

Carte cadeau

Offrir le plaisir de choisir!

Offrez à vos proches le plaisir de choisir entre un appareil, un atelier photo ou une formation privée spécifiques à leurs besoins.

Pour plus d'informations:
T.: 514 490 2281

Disponible en magasin et sur Lozeau.com

OUVERT JUSQU'À 21h DU LUNDI AU VENDREDI

DU 6 AU 23 DÉCEMBRE

6229, Saint-Hubert
Montréal, Québec
514 274 6577
1 800 363 3535

Lozeau

L'EXPÉRIENCE PHOTO VIDÉO

Valide jusqu'au 15 décembre 2010. Photos peuvent différer. Aucune commande spéciale. [1] Incluant: Rabais de 15$ sur un plan de protection reflex ou caméscopes, rabais de 20$ sur un atelier, 1 impression HD 8x10 ou 8x12po gratuite. [2] Incluant: Rabais de 5$ sur un plan de protection compact, rabais de 20$ sur un atelier, 1 impression HD 8x10 ou 8x12po gratuite. [3] Cours photo d'introduction à l'appareil d'une durée de 3 heures. (Valeur de 74,99$) Détails sur www.lozeau.com ou aux Ateliers Lozeau, au 514 490-2281. *CONCOURS « Concours smart à gagner! » Le concours s'adresse à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus et résidant dans la province de Québec. Une seule personne se méritera le prix du concours, soit la location 24 mois d'une smart Pure Coupe 2010 d'une valeur de 8490$. Seuls les clients qui passeront ou achèteront chez Lozeau entre le 26 novembre 2010 à 0h (heure de l'Est) et le 16 janvier 2011 à 23h59 (heure de l'Est) seront admissibles. Aucun achat requis. Un coupon de participation supplémentaire sera remis pour chaque tranche d'achat de 300$ taxes incluses et un autre pour l'achat d'un appareil Nikon. Le tirage aura lieu le 20 janvier 2011 dans les bureaux de Lozeau situés au 6229 rue St-Hubert, à Montréal. Pour avoir droit au prix, le gagnant devra répondre correctement à la question mathématique apparaissant sur le Formulaire de déclaration et d'exonération que lui fera parvenir l'organisateur du concours. Pour plus de détails ou pour consulter le texte des règlements du concours, visitez www.lozeau.com.

Recyclage d'appareils électroniques: le Québec est un cancre

CHARLES CÔTÉ

Les magasins d'électronique sont pris d'assaut à l'approche des Fêtes et les vieux appareils sont jetés en grand nombre, mais le Québec n'a toujours pas de système de récupération dans ce secteur, contrairement à la plupart des autres provinces canadiennes.

« Le Québec est presque dernier de classe au Canada », dit Perry Niro, du Conseil des entreprises en services environnementaux, responsable du premier forum québécois sur le recyclage des produits électroniques, qui a eu lieu hier. Actuellement, on récupère de 20 à 30 % des produits. L'objectif est d'atteindre 70 %, mais cela demande l'implantation d'un système de redevances pour financer la récupération et le recyclage des appareils. Quelques dollars seraient perçus au moment de l'achat en magasin.

Au Canada, l'Alberta a été la première province à instaurer un tel système, il y a huit ans. L'Ontario l'a fait l'an dernier, l'Île-du-Prince-Édouard cette année et le Manitoba le fera au printemps.

Au Québec, un projet de règlement a été publié en novembre 2009, mais l'Assemblée nationale doit d'abord adopter le projet de loi 88 concernant la gestion des matières résiduelles. Ensuite, il s'écoulera au moins un an avant l'entrée en vigueur du règlement. C'est dire que le système sera peut-être en place pour Noël 2012.

Entre-temps, les spécialistes réunis hier pourront continuer de débattre des avantages des différentes approches adoptées au Canada et ailleurs.

À cet égard, l'expérience ontarienne montre les risques de dérapage d'un tel système, selon M. Niro. « Il ne faut pas que la redevance de recyclage soit perçue comme une taxe, dit-il. Il faut que les gens soient bien informés des buts du système. En Ontario, il y a eu une levée de boucliers parce que les gens ont été mal informés. »

Mais même un système bien planifié peut avoir des ratés, souligne Cindy Coutts, de la multinationale Sims Recycling, qui exploite 40 usines de recyclage électronique sur la planète. Ces usines séparent les métaux des plastiques et revendent ces sous-produits à différentes industries. « Nous avions approuvé comme acheteurs plus de 50 entreprises de recyclage de plastique en Asie, sur la base de la documentation qu'elles nous avaient fournie. Mais après des visites sur le terrain, il y en avait seulement trois qui répondaient à nos critères de sécurité », a-t-elle dit.

Dans une des entreprises rejetées, les employés avaient une méthode assez particulière de trier le plastique, a indiqué Mme Coutts. « Ils étaient accroupis autour du tas de plastique déchiqueté. Ils prenaient un morceau et le chauffaient avec un briquet pour voir s'il contenait des produits ignifuges bromés. Ensuite, ils regardaient la fumée pour détecter d'autres caractéristiques du plastique. Et à la fin, ils le reniflaient avant de le classer dans différentes piles. Je ne crois pas qu'on pourrait appeler cela des conditions de travail correctes. »

Pour les fabricants, concevoir et fabriquer des produits moins nocifs et plus faciles à recycler est une question d'image et de rentabilité, selon David Conrad, responsable de cette question chez Nokia, le fabricant de téléphones finlandais. Au fils des ans, Nokia a abandonné le polychlorure de vinyle, les phtalates ainsi que les composés bromés et chlorés. En réduisant ses matériaux d'emballage, l'entreprise a économisé 200 millions.

En attendant l'instauration d'un système de recyclage au Québec, on peut toujours aller porter ses appareils dans les Écocentres, à Montréal. Les magasins Bureau en gros offrent aussi un service de récupération. Des organismes de réemploi acceptent également les appareils toujours fonctionnels.

PHOTO FRANÇOIS ROY, ARCHIVES LA PRESSE

Selon son porte-parole, le Plateau-Mont-Royal n'a pas les ressources nécessaires pour déneiger les pistes cyclables du réseau blanc sur son territoire, notamment celles du parc La Fontaine.

Le réseau blanc fait chou blanc

Le Plateau n'entend pas déneiger ses pistes cyclables

GABRIEL BÉLAND

Pour la troisième année consécutive, le « réseau blanc » de Montréal va faire… chou blanc cet hiver. Le Plateau-Mont-Royal a en effet décidé de ne pas déneiger ses pistes cyclables.

Inauguré en 2008, le réseau blanc vise à permettre la pratique sécuritaire du vélo en hiver. En principe, 30 km de pistes cyclables doivent être déblayés, surtout au centre-ville, mais aussi dans le Plateau et dans Rosemont–La Petite-Patrie.

Comme le déneigement des pistes relève des arrondissements, chacun doit s'engager à déneiger sa part du réseau blanc. Ville-Marie et Rosemont–La Petite-Patrie confirment qu'ils le feront, mais le Plateau-Mont-Royal s'y refuse.

« Il y a deux ans, on a évalué que déneiger notre part coûterait 160 000$ par hiver, explique un porte-parole du Plateau, Michel Tanguay. Nous n'avons pas les ressources nécessaires et la ville centre ne semble pas vouloir nous donner d'argent pour cela. »

Plusieurs pistes cyclables du réseau blanc traversent le Plateau – celles de la rue Rachel, de l'avenue du Parc et du parc La Fontaine, notamment. Le refus du Plateau de les déblayer va créer d'absurdes situations. Par exemple, la piste de la rue Rachel sera déblayée à l'est, dans Rosemont, mais ne le sera pas dans le Plateau.

« C'est un peu particulier que la responsabilité du déneigement des pistes revienne aux arrondissements, note la présidente de Vélo Québec, Suzanne Lareau. Quand on morcelle la ville, ça donne des situations incohérentes comme ça. »

Mme Lareau rappelle que, lorsque Montréal a annoncé la création du réseau blanc, au printemps 2007, il n'était pas question que des portions de pistes cyclables ne soient pas déblayées. « Je ne peux pas croire que ça coûte si cher à déblayer. Si on veut accroître l'usage du vélo 12 mois par année à Montréal, il faut donner des conditions d'usage minimal aux cyclistes, dit-elle. Déblayer une trentaine de kilomètres de pistes cyclables, ça ne me semble pas exagéré. »

Les cyclistes qui fréquentent le centre-ville peuvent toutefois se réjouir : la piste du boulevard De Maisonneuve sera déneigée, mais après la rue et les trottoirs, prévient-on.

« On va déneiger notre part du réseau blanc, confirme le porte-parole de Ville-Marie, Jacques-Alain Lavallée. Mais notre priorité, ce sont les rues. Je ne pense pas que les citoyens seraient heureux d'apprendre qu'on déneige les pistes cyclables avant les artères principales. »

Vol de 200 BIXI destinés à Londres

EXCLUSIF

GABRIEL BÉLAND

Pouvoir louer un BIXI pour 5$ la journée, ce n'était pas assez: des voleurs se sont emparés l'été dernier d'une cargaison de quelque 200 vélos destinés à Londres.

Le conteneur a été volé le 5 juillet dernier à Lachine, non loin des bureaux de BIXI, a appris *La Presse*. Les vélos étaient en partance pour Londres, où le système de vélos en libre-service a été inauguré à la fin du même mois.

« Ça n'a pas vraiment eu d'impact dans le dossier de Londres, puisque les assurances se sont chargées de l'affaire, a expliqué le président de la Société de vélo en libre-service, Roger Plamondon. Malheureusement, ces choses-là arrivent. »

Le SPVM a réussi à retrouver 165 vélos au début du mois de septembre à Blainville, au nord de Montréal. Les autres sont encore perdus dans la nature. Quatre personnes ont été arrêtées et accusées de recel. L'une d'elles a aussi été accusée de vol.

« C'est impossible de dire ce qui a motivé ces gens-là. Ces vélos ont une apparence unique, alors c'est difficile à revendre », a noté M. Plamondon.

« On a à peu près tout vu avec les BIXI, dit-il. Pendant la dernière Coupe du monde de soccer, on en a vu plusieurs peints aux couleurs de différents pays. Il y a des gens qui les ont volés pour essayer de les vendre pour l'aluminium… »

BIXI a remporté en août 2009 un contrat de la Ville de Londres pour la livraison de 5000 bicyclettes et de 400 stations. Le système de vélos en libre-service y a été inauguré en juillet dernier. Après quatre mois, les observateurs parlent d'un franc succès: 110 000 Londoniens se sont abonnés au service. À Montréal, BIXI compte 30 000 membres.

Pour joindre notre journaliste : **gbeland@lapresse.ca**

Alvéol^md un trésor unique au monde

C'est comme la fleur dans l'histoire du Petit Prince. Ce qui distingue un être ou un produit de beauté d'un autre tient souvent à peu de choses. Parfois un seul élément, mais tout à fait remarquable. Ce qui rend cette crème exceptionnelle, en plus de tous les ingrédients de qualité qui la composent, c'est la présence du pollen lacto-fermenté des abeilles, appelé souvent « pain d'abeilles ». C'est en quelque sorte du pollen ancien ensilé dans les alvéoles, qui sert à nourrir les jeunes abeilles et à en faire des ouvrières de qualité. La crème **Alvéol** recèle aussi d'innombrables molécules florales en faisant appel aux six éléments du mas des abeilles. Vous profitez de la compétence ancestrale des abeilles qui ont assimilé ce nectar des dieux, présent dans le règne végétal, symbiose végétale toni-active pour toutes les peaux. Dans les composants de la crème **Alvéol**, on trouve en plus du pollen lacto-fermenté unique à **Alvéol** la gelée royale qui, grâce à ses acides aminés, atténue les irritations de la peau et les inégalités de pigmentation. On y trouve aussi du pollen, de la propolis, de la cire et du miel d'oranger. Oui, les six facettes de l'alvéole, l'hexagone prodigieux du monde des abeilles, réunies ensemble, qui vous procurent une crème unique au monde et d'une efficacité inégalée.

Alvéol contient tout ce dont votre peau a un constant besoin pour se nourrir, s'hydrater, se protéger, se cicatriser et s'offrir une véritable cure de jeunesse.

Alvéol ralentit l'apparition de rides, facilite la circulation sanguine et accroît la fraîcheur de votre peau. Toute la douceur du miel pour prendre grand soin de votre épiderme. Il a fallu longtemps avant de mettre au point ce produit exceptionnel dont nous sommes si fiers, mais les recherches ont enfin porté fruit. Il nous faut parfois une longue patience pour réaliser que les plus **grands trésors des soins de beauté** sont à portée de notre main, au cœur même de la nature… Maintenant, nous le savons.

Achetez une crème Alvéol et recevez la 2e tout à fait GRATUITEMENT*

En vigueur du samedi 11 décembre au mardi 14 décembre 2010

Disponible aux endroits suivants:

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1278, rue Jean-Talon est, Montréal
(514) 279-3709
www.johanneverdon.com

Boutique Luc Mathieu
227, rue Principale ouest, Magog
(819) 868-3368

Boutique Luc Mathieu
5455, boul. des Forges
Trois-Rivières
(819) 378-7777

Boutique Luc Mathieu
104, route du Président-Kennedy, Lévis
(418) 833-5933

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier, Laval
(450) 688-5455

Vitavie au naturel
3333, boul. du Carrefour Promenade
Beauport
(418) 667-0070

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
341-A, boul. Saint-Joseph, Gatineau
(819) 770-3645

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1128, boul. St-Joseph, Terrasses Des Lilas
Drummondville
819 850-1705

*** Jusqu'à épuisement de l'inventaire**

Bio-Actif inc.
880, rue Michèle-Bohec, Blainville
(450) 979-2506
Heures d'ouverture restreintes
www.bio-actif.com

Boutique Luc Mathieu
2522, rue King Ouest, Sherbrooke
(819) 823-3322

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
2750, chemin Ste-Foy (Plaza Laval)
Bureau 109, Ste-Foy
(418) 656-1266

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
145A, boul. des Promenades, St-Bruno
(450) 653-6009 (Promenades St-Bruno)

Commandes postales
pour les boutiques Luc Mathieu
ligne sans frais: **1-877-511-3368**
www.boutiquesantelucmathieu.com

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
100, boul. Brien, Galeries Rive-Nord
Repentigny
450 657-2032

Ferti 2000: commandes postales

Téléphone: (514) 272-1365
Ligne extérieure: 1-800-272-1365

Lundi au vendredi
9h à 17h
Samedi et dimanche
8h30 à 17h

POLITIQUE

Marineau, un personnage

La ministre Courchesne forcée d'expliquer les circonstances du départ de son chef de cabinet

Michelle Courchesne s'est trouvée dans l'embarras, hier, lorsqu'elle a dû expliquer pourquoi elle avait congédié son directeur de cabinet l'an dernier et pourquoi elle n'en a rien dit. En janvier 2009, la ministre a exigé la démission de son plus proche conseiller, Jean-Sébastien Marineau, pour « bris de confiance ». Denis Lessard brosse le portrait de ce mystérieux personnage.

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Jean-Sébastien Marineau avait été choisi par Michelle Courchesne comme chef de cabinet à l'Éducation après avoir été son organisateur dans Fabre à l'élection de 2007.

Son insistance à faire avancer certains dossiers, en particulier l'installation de terrains de sport synthétiques, subventionnés par un fonds spécial du ministère de l'Éducation, alimentait depuis longtemps les conversations dans les officines politiques avant son départ, subit et inattendu, au début de 2009. Partout au Québec, un seul type de terrain synthétique pouvait se qualifier pour les subventions du ministère de l'Éducation. Le bras droit de M^me^ Courchesne, confient des sources libérales, intervenait lourdement dans ces dossiers.

Informée hier de ces nouvelles allégations, M^me^ Courchesne, désormais au Conseil du Trésor, a fait répondre à *La Presse* qu'elle « n'avait rien à ajouter » sur le parcours particulier de celui qu'elle avait choisi comme bras droit. Souvent, c'est le cabinet du premier ministre qui choisit les chefs de cabinet, mais M^me^ Courchesne avait tenu à garder cet organisateur venu du Parti libéral du Canada. En 2006, il avait organisé la campagne de Pierre Pettigrew, qui a été battu.

Des organisateurs qui l'ont côtoyé sur la scène fédérale se souviennent d'un individu secret, qui parlait de son expérience dans l'armée française… dont il n'a jamais fait partie, en réalité. Il a déjà sollicité des collègues pour qu'ils l'aident à payer des traitements pour sa leucémie – autre imposture, destinée à cacher ses problèmes de consommation. Ces informations étaient venues aux oreilles de quelques élus du PLC mais n'ont jamais été transmises aux cousins de Québec, semble-t-il.

Le *Journal de Montréal* a révélé hier qu'en mars, M^me^ Courchesne a téléphoné à la Sûreté du Québec quand elle a pris connaissance d'allégations de trafic d'influence touchant son ancien chef de cabinet. M. Marineau, qui avait eu des problèmes de drogue, avait accepté de démissionner au début de 2009.

Il a eu droit à son indemnité de départ (un peu plus de deux mois de salaire), ce que ne s'explique pas la députée adéquiste de Lotbinière, Sylvie Roy. « Lorsqu'on appelle la police pour l'informer des agissements d'un de nos employés, c'est parce qu'on pense qu'il y a eu commission d'un acte criminel. Dans ce cas-là, on congédie pour un motif disciplinaire et on ne donne pas d'indemnité », a-t-elle dit à l'Assemblée nationale, hier.

Michelle Courchesne a rétorqué que M. Marineau avait déjà obtenu son indemnité quand des rumeurs sérieuses ont commencé à courir à son sujet. « J'ai exigé sa démission pour des allégations qui étaient liées à sa vie privée en janvier 2009. Ce n'est que par la suite, quelques semaines plus tard, que sont venues à mes oreilles des allégations liées à possiblement de l'argent. Le même jour, immédiatement, j'ai contacté la Sûreté du Québec et j'ai rencontré les enquêteurs de la Sûreté du Québec. » La police a jugé l'affaire suffisamment fondée pour rencontrer M. Marineau, a-t-on appris de source policière.

M. Marineau a admis qu'il avait demandé à des entrepreneurs de financer la campagne de M^me^ Courchesne. « On savait que les collecteurs de fonds avaient des entrées dans les cabinets et des influences sur les nominations, mais on ne savait pas que les employés des cabinets étaient des solliciteurs du fonds… des solliciteurs de fonds du Parti libéral », a lancé M^me^ Roy. C'est à son avis une autre illustration d'un déplorable « mélange des genres ».

Comme à son habitude, le leader du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a tenté de venir au secours de sa ministre en rappelant à l'adversaire qu'il n'était pas non plus à l'abri des soupçons. « J'ai l'impression que le souvenir de la collègue (Roy) va lui rappeler le départ de M. Taillon, qui avait appelé la police, justement, et qui… En tout cas, on n'a pas encore su trop, trop ce qui s'était passé… » a-t-il lancé.

FUSION INVESTISSEMENT-QUÉBEC ET SGF

Jacques Daoust présidera le nouvel organisme

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Président d'Investissement Québec depuis quatre ans, Jacques Daoust devrait prendre la tête du nouvel organisme créé par la fusion d'Investissement Québec et de la Société générale de financement.

La nomination doit se faire à la prochaine réunion du Conseil des ministres, selon plusieurs sources. Le choix de M. Daoust viendra confirmer encore l'impression que, en fait de fusion, c'est Investissement Québec qui avale la SGF: au départ, le premier comptait quatre fois plus d'employés que la seconde (400 contre 100), et le gouvernement a décidé de conserver le nom d'Investissement Québec, déjà connu, pour le nouvel organisme, conçu comme un « guichet unique » pour les entreprises qui sollicitent de l'aide du gouvernement sous forme de prêt ou de participation au capital-actions.

Issu du monde bancaire (Banque Laurentienne et Banque Nationale) M. Daoust dirige Investissement Québec depuis 2006. Il y avait remplacé Jean Houde, ancien vice-président de banque lui aussi, nommé sous-ministre aux Finances. Maintenant retraité du Ministère, M. Houde dirige le comité chargé de la fusion des deux organismes.

Le nom de Jacques Daoust avait circulé en 2009 pour la succession de Richard Guay à la tête de la Caisse de dépôt et placement. Un autre nom a été évoqué pour Investissement Québec: Christiane Bergevin, vice-présidente du Mouvement Desjardins, mais le gouvernement avait arrêté son choix dès le début du processus.

La fusion d'Investissement Québec avec la Société générale de financement s'annonce houleuse. Craignant de passer sous le rouleau compresseur de la rationalisation, les employés de la SGF ont demandé cette semaine une accréditation syndicale. Selon nos sources, une soixantaine d'entre eux seront protégés par le Syndicat des employés de bureau de la FTQ. Leurs conditions de travail étaient de 15 à 40 % supérieures à celles des employés d'Investissement Québec. Leur syndicalisation compromet sérieusement les 15 millions d'économies que comptait faire Québec en fusionnant les deux organismes.

Québec paraît avoir mis sur la touche Pierre Shedleur, président de la SGF. Il obtiendra une rente de 170 000$, après plus de 20 ans de service public.

De cette rente, 59 000$ viennent des six ans qu'il a passé à la SGF. En dehors d'une incursion à Bell Canada, M. Shedleur a fait toute sa carrière dans la fonction publique québécoise, à l'Éducation d'abord, puis au Conseil du Trésor et à la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

NATIONAL

2300$ pour un rapport de deux pages

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Après avoir critiqué des dizaines de « petits contrats » que le gouvernement a accordés sans appel d'offres à la firme de relations publiques National, l'opposition revient à la charge. Elle dénonce maintenant deux contrats donnés par la SAAQ à la même firme: un pour « espionner » les motocyclistes et un autre pour préparer sa haute direction à comparaître en commission parlementaire.

L'hiver dernier, la grogne régnait chez les motocyclistes à cause de la hausse des assurances. La société d'État a payé 2304$ à National pour un rapport de deux pages sur les activités des groupes motocyclistes au Salon de la moto de Québec.

On y apprend que le Front commun motocycliste était composé de groupes qui « font front commun ». Autres informations révélées par National: ces groupes avaient des stands, vendaient des articles promotionnels, semblaient très motivés. Le critique de l'opposition officielle en matière de transports, Nicolas Girard, s'est moqué du contenu de ces notes. Il dénonce aussi le mandat « d'espionnage » donné à National.

National n'a pas voulu faire de commentaire.

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2010-12-09

Jour de Paye! 03 05 06 20 25 36 — 35 compl.

Banco — Lots bonis du 2 au 10 décembre 2010: 07 08 16 19 21 22 29 30 31 32 36 42 43 45 46 51 54 55 65 70

La Quotidienne: 3 163 — 4 6084

Triplex: 07 08 12 19 35

Astro: Jour 21 - Mois MARS - Année 41 - Signe SAGITTAIRE

Extra 6638761

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Célébration 2011 — 1 Honda CR-Z hybride * 201A484 (non décomposable)

*Ce lot est échangeable contre un chèque de 32 000 $.

1 lot de « 1 000 $ + tirage TÉLÉ » * 653N269 (non décomposable)

* Pour participer au tirage télé, le lot doit être réclamé au plus tard le 7 janvier 2011, avant la fermeture des bureaux.

Une Honda CR-Z hybride par jour, du 1er au 31 décembre 2010.

lotoquebec.com

LIQUIDATION DE FAILLITE

DU JAMAIS VU!! 1er tapis 80% de rabais 2e gratuit (valeur égale ou moindre du premier) 3 JOURS SEULEMENT

DES PRIX PLUS BAS QUE CEUX D'UNE FAILLITE!
(Ce n'est pas un encan.)

Rabais de 80%
DES MILLIERS DE TAPIS À LIQUIDER

Énorme sélection de tapis neufs, semi-antiques et antiques, dans toutes les teintes et les dimensions (de 2 pi x 3 pi jusqu'à 15 pi x 20 pi, tapis de passage jusqu'à 22 pi, ainsi que des tapis ronds et carrés).
Bidjar, Kazak, Qum pure soie, Bokhara, Tabriz, Nain, Mood, Hereke, Kashan, Agra, Chubi, Bakhtiar, Sarough, Kerman, Mashad, Jaipur lavé au thé, Obusson, Savonnerie et plusieurs tapis tribaux.

Nouvelle marchandise de meubles, bronzes, peintures à l'huile et beaucoup plus!

10, 11 et 12 décembre

Heures d'ouverture:
vendredi 10 décembre : 11 h à 19 h
samedi 11 décembre : 11 h à 18 h
dimanche 12 décembre : 11 h à 18 h

4150, boul. Poirier, Saint-Laurent (angle boul. Thimens)

VISA MasterCard Interac AMERICAN EXPRESS

NOS JOURNALISTES SUR LE TERRAIN EN HAÏTI ET EN AFGHANISTAN

CONFÉRENCE LA PRESSE

la grande guignolée des médias 10 ans

VOUS ÊTES CURIEUX D'ENTENDRE MICHÈLE OUIMET, CHANTAL GUY ET LE PHOTOGRAPHE IVANOH DEMERS RACONTER LEURS EXPÉRIENCES ?

Chantal Guy et Ivanoh Demers raconteront les détails de leur séjour inoubliable en Haïti alors qu'ils ont survécu au tremblement de terre de janvier dernier.

Michèle Ouimet évoquera également l'expérience vécue lors de ses missions de reportage en Haïti ainsi qu'en Afghanistan.

MERCREDI 26 JANVIER PROCHAIN
18 H 30 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FAITES UN DON DE 20 $ OU PLUS À LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS POUR OBTENIR UN LAISSEZ-PASSER.

Pour réserver dès maintenant votre laissez-passer et faire votre don :
TICKETPRO TICKETPRO.CA
514 790-1111 ou 1 866 908-9090
(sans frais de service – gracieuseté de Ticketpro)

Les laissez-passer pourront être récupérés à la table d'accueil le soir même à compter de 17 h 30. Un reçu pour fins d'impôt sera émis.

Avec vous ***depuis 50 ans***

BRAULT & MARTINEAU

de 1960 à 2010

Rabais exceptionnels pour le temps des fêtes sur TOUS les mobiliers de salon inclinables†

23,03$*/mois ou 829$

Sofa inclinable

**Rabais de 200$** Rég.: 1029$

Coutellerie

29,95$

24 morceaux

Mobilier de salon inclinable à dossier haut

Livraison gratuite

Causeuse inclinable . . **22,19$***/mois ou **799$**
**RABAIS DE 190$** Rég.: 989$

Fauteuil inclinable . . . . **18,31$***/mois ou **659$**
**RABAIS DE 170$** Rég.: 829$

Mobilier de salon inclinable avec assises en cuir

De style transitionnel

Livraison gratuite

Causeuse inclinable
19,42$***/mois ou **699$
**RABAIS DE 360$** Rég.: 1059$

Fauteuil inclinable
13,31$***/mois ou **479$
**RABAIS DE 250$** Rég.: 729$

22,19$*/mois ou 799$

Sofa inclinable

Fauteuil berçant et inclinable

Revêtu de polyuréthane brun foncé

Livraison gratuite

8,31$*/mois ou 299$

Rabais de 160$
Rég.: 459$

Les chèques-cadeaux B&M, toujours agréables et pratiques à recevoir !

**Rabais de 320$** Rég.: 1019$

Mobilier de salon berçant et inclinable

Revêtement en microfibre brun

Livraison gratuite

Causeuse berçante et inclinable. **18,86$***/mois ou **679$**
**RABAIS DE 300$** Rég.: 979$

Fauteuil berçant et inclinable . . . **12,75$***/mois ou **459$**
**RABAIS DE 210$** Rég.: 669$

19,42$*/mois ou 699$

Sofa berçant et inclinable

Fauteuil berçant et inclinable

De style transitionnel

Aussi offert de couleur sable

Livraison gratuite

9,69$*/mois ou 349$

Rabais de 130$
Rég.: 479$

+ payez en 36 versements sans intérêt*

sur les meubles et accessoires de décoration jusqu'en décembre 2013

Offre en vigueur du lundi 6 décembre au dimanche 12 décembre 2010. Quantités limitées sur certains articles. Valable pour les produits en inventaire seulement. Non valable aux Brault & Martineau Liquidation et aux Galeries du sommeil. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion. Détails en magasin. †Marques et modèles sélectionnés. Détails en magasin.

*Termes et conditions de la vente pour le programme de financement « Paiements mensuels égaux, sans intérêt » : achat minimum requis de 799$ avant taxes pour les meubles et accessoires de décoration sauf items sélectionnés. Sur approbation du crédit et conditionnel à la signature d'un contrat avec Accord D Desjardins, ne payez que les taxes au moment de l'achat. Le premier versement mensuel du montant financé est facturé sur le relevé de compte suivant votre achat. Les versements mensuels égaux (inclus dans le paiement minimum dû de la carte de crédit) sont déterminés en divisant le montant financé par le nombre de mois indiqués dans la promotion retenue. L'intérêt n'est pas appliqué sur le versement mensuel si le paiement minimum dû est effectué avant la date d'échéance apparaissant sur l'état de compte mensuel. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt annuel applicable sur la carte de crédit du détenteur est alors calculé au taux de 19,5 % annuellement sur les sommes en souffrance. Il n'y a aucuns frais de renouvellement ou d'adhésion. Détails en magasin.

Exemple de frais de crédit pour un cycle de facturation de 30 jours :

Si votre solde quotidien moyen est de :	100$	500$	1000$
Les frais d'intérêts pour une période de 30 jours seront de :	1,60$	8,01$	16,03$

braultetmartineau.com

Livraison gratuite ***7 jours sur 7***

***Dans un rayon de 200 km. Détails en magasin.

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi 9 h à 21 h • Samedi 9 h à 17 h • Dimanche 10 h à 17 h

BROSSARD Tél. : 450 619-6777 • 9500, boul. Taschereau (coin boul. Rivard)
GATINEAU Tél. : 819 561-5007 • 1 877 755-2555 • 500, boul. de la Gappe (face aux Prom. de l'Outaouais)
KIRKLAND Tél. : 514 697-9228 • 16 975, route Transcanadienne (sortie 50 de la Transcanadienne)
LASALLE Tél. : 514 364-6110 • 7272, boul. Newman (près du Carrefour Angrignon)
LAVAL Tél. : 450 682-2516 • 500, boul. Le Corbusier (coin boul. de la Concorde)
REPENTIGNY Tél. : 450 470-0815 • 145, rue de Lafayette (près du boul. Brien)
SHERBROOKE Tél. : 819 562-4242 • 1 800 267-4240 • 3950, boul. Josaphat-Rancourt (Plateau St-Joseph)
SAINT-HUBERT Tél. : 450 676-1911 • 1351, boul. des Promenades (près des Prom. St-Bruno)
SAINT-LÉONARD Tél. : 514 254-9455 • 6700, rue Jean-Talon Est (près des Galeries d'Anjou)
SAINTE-THÉRÈSE Tél. : 450 430-0555 • 125, boul. Desjardins Est (coin boul. Curé-Labelle)

Desjardins partenaire officiel de Brault & Martineau

POLITIQUE

DÉTENUS AFGHANS

Toujours pas de documents après un an, déplore Layton

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — Un an jour pour jour après un vote crucial à la Chambre des communes ordonnant au gouvernement de remettre aux parlementaires les documents non censurés concernant les détenus afghans, le dossier n'a aucunement progressé, a déploré hier le chef du NPD, Jack Layton.

Le 10 décembre 2009, les députés de l'opposition pensaient avoir réussi à forcer les conservateurs de Stephen Harper à rendre publics des documents qui devaient démontrer ce que savait le gouvernement à propos du sort réservé aux prisonniers remis par le Canada aux autorités afghanes.

Mais il a fallu attendre une décision historique du président de la Chambre, Peter Milliken, en avril 2010, pour que le gouvernement soit reconnu coupable d'avoir porté atteinte aux privilèges parlementaires de l'opposition en refusant d'obtempérer à l'ordre du mois de décembre.

Pour y remédier, et afin de consulter les documents non censurés sans risquer de nuire à la sécurité nationale, un groupe de parlementaires a été mis sur pied en juin dernier pour passer à travers les milliers de pages d'information. Les néo-démocrates n'y avaient pas de représentant: ils avaient claqué la porte, jugeant que l'entente entre les différents partis muselait les députés de l'opposition.

« Un an plus tard, on n'est pas plus près de connaître la vérité. C'est une insulte pour les Canadiens. Ils ont le droit de savoir ce que le gouvernement savait. » — Jack Layton, chef du NPD

« Un an plus tard, on n'est pas plus près de connaître la vérité, a souligné M. Layton. C'est une insulte pour les Canadiens. Ils ont le droit de savoir ce que le gouvernement savait. »

Un « cirque »

Le NPD demande au Parti libéral et au Bloc québécois de « mettre fin à ce cirque », de retirer leurs députés de ce comité ad hoc et d'appuyer la demande des néo-démocrates, qui souhaitent une enquête publique.

« Tout ce processus a imposé la loi du silence à deux partis de l'opposition », a déploré le critique du NPD en matière de défense, Jack Harris.

Faux, rétorquent libéraux et bloquistes. « Si ça ne se passe pas bien, ils (les députés) ont le droit de parler du processus, s'il y a eu par exemple une obstruction de la part du gouvernement ou s'ils constatent à un moment donné la mauvaise foi », a soutenu le critique libéral en matière de défense, Dominic Leblanc, qui estime que les travaux du comité progressent bien.

D'ailleurs, les premiers documents devraient être déposés en janvier, a assuré le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. « Je n'ai pas les détails, mais un nombre imposant de documents vont être rendus publics », a-t-il ajouté.

Le certificat de sécurité d'Harkat est maintenu

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Mohamed Harkat demeure un danger pour le Canada, et le certificat de sécurité dont il fait l'objet doit être maintenu, a tranché la Cour fédérale hier.

« Je suis déçu, c'est le moins que l'on puisse dire, a dit l'un de ses avocats, Matthew Webber. Mon client et sa femme sont anéantis. Eh oui, nous allons assurément porter la cause en appel. »

Il s'agit par contre d'une victoire de taille pour le gouvernement fédéral: c'est la première fois qu'un tribunal reconnaît la validité de ses nouveaux certificats de sécurité. En 2007, la Cour suprême avait déclaré ces certificats invalides. Ottawa avait dû revoir ses règles et en délivrer de nouveaux en 2008. Depuis, deux personnes, Adil Charkaoui et Hassan Almrei, ont vu leurs certificats invalidés en Cour.

Dans l'une des trois décisions qu'il a rendues hier, le juge Simon Noël a déclaré que les changements apportés à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés sont constitutionnels et ne compromettent pas le droit à un procès équitable prévu dans la Charte des droits et des libertés. Dans de telles causes, l'accès à la preuve est très limité.

Originaire de l'Algérie, Mohamed Harkat est arrivé au Canada en 1995. Âgé de 42 ans, il habite la région d'Ottawa. Lors de son arrestation, en 2002, il travaillait comme commis dans une station-service et comme livreur de pizza. Il est depuis détenu ou assigné à résidence.

Le gouvernement canadien l'accuse d'être agent dormant pour des réseaux terroristes liés à Al-Qaïda. Il s'appuie notamment sur les liens qu'il a entretenus depuis son arrivée au pays avec des extrémistes islamistes, dont le père d'Omar Khadr, et sur le fait qu'il a dirigé au Pakistan un centre d'hébergement lié au réseau d'Oussama ben Laden.

Ottawa doit maintenant attendre de voir si les avocats de Mohamed Harkat porteront la cause en appel avant d'entreprendre les formalités d'extradition. Le gouvernement fédéral souhaite le renvoyer dans son pays d'origine, en Algérie. M. Harkat soutient que cela l'exposerait à la torture.

EN BREF

L'ex-commissaire à l'intégrité blâmée par la vérificatrice

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public n'exclut pas de rouvrir tous les dossiers où des actes répréhensibles de fonctionnaires fédéraux ont été dénoncés, après que la vérificatrice générale eut sévèrement blâmé l'ex-commissaire pour les avoir fermés sans enquête sérieuse. Et en plus d'avoir mal fait son travail, l'ancienne commissaire Christiane Ouimet, pourtant responsable de protéger des représailles les dénonciateurs, en a elle-même exercé contre ses employés, a conclu la vérificatrice Sheila Fraser dans son rapport déposé hier. Il s'agirait de l'une des enquêtes les plus troublantes sur lesquelles elle s'est penchée, a-telle laissé entendre en point de presse, hier. La parution du rapport a créé une onde de choc à Ottawa. – La Presse Canadienne

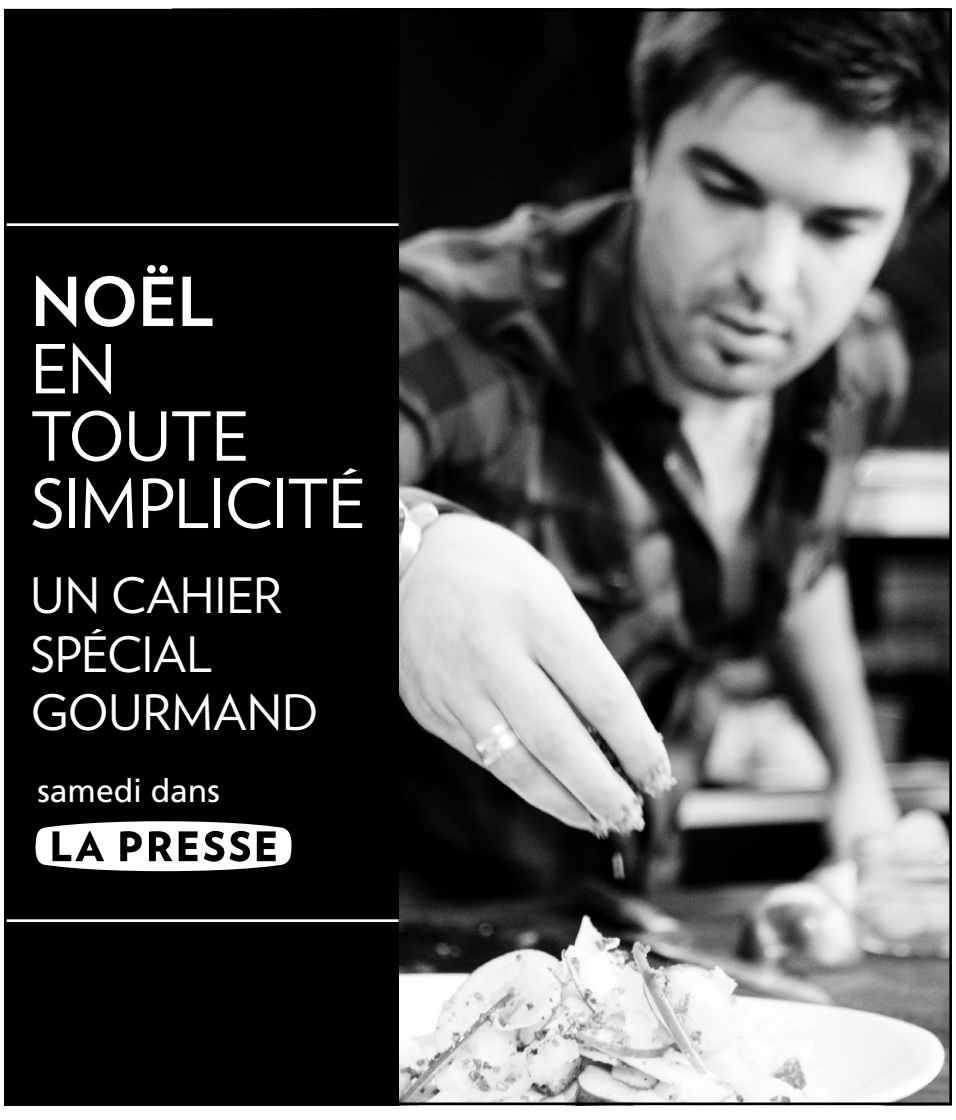

PHOTO RICK RYCROFT, AP

Un partisan de WikiLeaks, à Sydney, en Australie, patrie de Julian Assange.

WIKILEAKS

Pfizer sur la sellette

NICOLAS BÉRUBÉ

LOS ANGELES — La multinationale Pfizer a embauché des enquêteurs privés chargés de trouver des informations incriminantes sur le ministre de la Justice du Nigeria, qui poursuivait le géant pharmaceutique pour 75 millions de dollars.

C'est ce que révèlent plus les récents câbles diplomatiques obtenus par WikiLeaks, et rendus publics hier soir par *The Guardian*.

Pfizer, plus importante société pharmaceutique du monde, est poursuivie par le Nigeria, qui accuse l'entreprise américaine d'avoir bâclé des tests de son antibiotique Trovan effectués sur des enfants atteints de méningite dans le nord du pays, en 1996.

Pfizer a conclu une entente l'an dernier avec le gouvernement du Nigeria pour payer une somme de 75 millions. Or, les câbles diplomatiques révèlent que l'entreprise cherche à trouver des informations incriminantes sur le ministre de la Justice afin d'éviter de payer cette somme.

Une des notes, datée du 9 avril 2009, cite le patron de Pfizer au Nigeria, Enrico Liggeri: « Selon Liggeri, Pfizer a embauché des enquêteurs pour trouver des preuves de corruption du ministre fédéral de la Justice, Michael Aondoakaa, et le mettre dans l'embarras afin de le forcer à laisser tomber les accusations. Liggeri a dit que Pfizer transmettait l'information aux médias locaux. »

L'affaire concerne l'utilisation par Pfizer d'un médicament non testé, le Trovan, sur 100 enfants atteints de la méningite lors d'une importante épidémie au Nigeria. Le gouvernement allègue que l'entreprise n'avait pas l'autorisation des parents et des autorités.

Révélée en 2000 par le *Washington Post*, cette affaire a poussé le gouvernement à poursuivre Pfizer. Le Trovan a depuis été retiré de la circulation en raison de ses effets dangereux, et potentiellement fatals, sur les reins des patients.

Avec *The Guardian*

LES SOUTIENS À ASSANGE SE MULTIPLIENT

De Lula à Poutine en passant par un haut représentant de l'ONU, les soutiens de nature très variable à Julian Assange, emprisonné à Londres, se sont multipliés hier, alors qu'augmentaient les cyberattaques contre « les adversaires » du site WikiLeaks qu'il a créé. « Pourquoi a-t-on mis Assange en prison? C'est ça la démocratie? a lancé hier le premier ministre russe, en réponse à la question d'un journaliste sur des télégrammes diplomatiques américains récemment dévoilés par WikiLeaks qui décrivent l'ampleur de la corruption en Russie. « Il faut commencer par balayer devant sa porte. Je renvoie la balle à nos collègues américains », a ajouté M. Poutine. Au cours de la même conférence de presse, le premier ministre français François Fillon, en déplacement à Moscou, a condamné les révélations de WikiLeaks, qu'il a qualifiées de « vols et recel de vol », deux délits « condamnables ». Le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva, a au contraire exprimé sa « solidarité à propos de la divulgation des documents, et protesté contre (l'atteinte) à la liberté d'expression ».

— d'après l'AFP

Après la neige, Paris râle

MARC THIBODEAU

PARIS

Les 10 centimètres de neige tombés mercredi en région parisienne ont généré un chaos monstre sur les routes qui a placé le gouvernement dans l'embarras.

Hier, le secrétaire d'État aux Transports Thierry Mariani a plaidé de Moscou, où il accompagne le premier ministre François Fillon, que « l'épisode neigeux » avait été « plus brutal que prévu » et était arrivé « plus tôt » que ne l'annonçait Météo France, limitant les possibilités de salage des routes.

Une porte-parole du ministre a assuré que toutes les « mesures habituelles » avaient été prises pour permettre le retour à la normale de la circulation, toujours perturbée sur plusieurs axes routiers en fin de journée.

Pour faciliter le rétablissement de la situation, le ministère de l'Intérieur a invité en matinée les automobilistes à ne pas prendre leur voiture « sauf impératif professionnel absolu » en raison de la « formation de plaques de glace au sol d'importance inhabituelle ». Le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, est parallèlement intervenu sur les ondes de la radio Europe 1, où il a dû se défendre d'avoir annoncé au cours de la journée de mercredi qu'il n'y aurait pas de pagaille sur les routes.

La situation s'est dégradée en fin de journée, a expliqué le politicien, en répétant que la capitale avait été touchée par un phénomène météorologique « sans précédent depuis une génération ».

Il a profité de l'occasion pour exprimer sa sympathie aux automobilistes qui se sont retrouvés pris dans leur voiture dans la nuit de mercredi à hier. Nombre de conducteurs exaspérés ont abandonné sur place leurs véhicules pour trouver refuge pour la nuit dans des centres d'urgence ou des hôtels. Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs demandé aux automobilistes d'éviter ce geste « dans la mesure du possible » afin de ne pas occasionner « des blocages et la constitution de bouchons ».

PHOTO FRANÇOIS MORI, AP

À l'abri des embouteillages, ce fondeur a sans doute réalisé un vieux rêve: skier à l'ombre de la tour Eiffel.

Sears*
LES SOLDES
COMPTE À REBOURS DES FÊTES SONT EN COURS
PLUS QUE 15 JOURS DE MAGASINAGE
DU VENDREDI 10 AU DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 2010

AVEC TOUT ACHAT CHEZ SEARS, VOUS POURREZ VOUS FAIRE PHOTOGRAPHIER GRATUITEMENT AVEC LE PÈRE NOËL
VENEZ RENCONTRER LE PÈRE NOËL CHEZ SEARS LE SAMEDI 11 DÉCEMBRE ET LE DIMANCHE 12 DÉCEMBRE de 11 h à 17 h et votre photo sera imprimée sur place!

RABAIS 50%
*TOUS LES PEIGNOIRS À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES ET FEMMES ET LES TENUES DE DÉTENTE POUR FEMMES.
ET, RABAIS DE 40% SUR *TOUS LES SOUS-VÊTEMENTS, CHAUSSETTES ET TENUES DE NUIT À PRIX ORDINAIRES POUR HOMMES

RABAIS 40%
*TOUS LES VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR À PRIX ORDINAIRES POUR FEMMES, HOMMES ET ENFANTS. Enfants, tailles bébés à 18.
Aussi, rabais de 40% sur *Toutes les bottes à prix ordinaires pour femmes et hommes

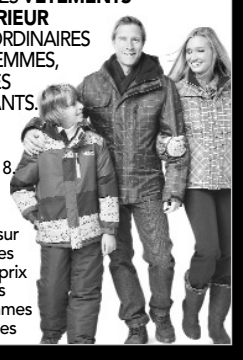

RABAIS 15% *TOUTES LES MONTRES DE STYLISTES À PRIX ORDINAIRES

NOUS AVONS FAIT DES RÉDUCTIONS DE 50 MILLIONS DE DOLLARS
SUR DES VÊTEMENTS, CHAUSSURES, VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR ET PLUS

ET,
PAS DE FRAIS D'EXPÉDITION PARTOUT AU CANADA
POUR LES COMMANDES À SEARS.CA ET PAR CATALOGUE
Détails sur sears.ca

379,88 TÉLÉVISEUR HAUTE DÉFINITION LG DE 32 PO. 2 entrées HDMI^MD. N° 32LD350.

RABAIS 30-50%
*TOUS LES FAUTEUILS INCLINABLES À PRIX ORDINAIRES
Plus, nous garantissons la livraison de tous les fauteuils inclinables en stock au 24 décembre au plus tard.

MONTRÉ:
Rabais 50%
FAUTEUIL BERÇANT/INCLINABLE 'ZURICH' EN CUIR RECONSTITUÉ
Rég. Sears 999,99. Solde 499,99

SAMEDI 11 DÉCEMBRE SEULEMENT
RABAIS 25%
*TOUS LES PETITS APPAREILS MÉNAGERS À PRIX ORDINAIRES
Comprend:
KitchenAid
Cuisinart
Hamilton Beach

RABAIS 40%
*TOUS LES JOUETS
À PRIX DE LIQUIDATION

RECEVEZ UN RABAIS DE 10 $ INSTANTANÉMENT
à l'achat de 75 $ ou plus** de fragrances et de produits de beauté à prix ordinaires.
**Avant les taxes. En magasin seulement. Les 10 $ seront déduits du prix d'achat. Offre en vigueur jusqu'au 19 décembre 2010. À l'exclusion des fragrances de stylistes 'Achat spécial' à 19,99-39,99 et d'autres offres de rabais sur les fragrances, dans les grands magasins Sears participants seulement. Renseignez-vous.

*Ces offres de rabais: à l'exclusion des articles dont le prix se termine par ,97, de la marque Columbia^MD, des bottes Nike^MD, des vêtements d'extérieur Claiborne^MD, Haggar^MD, Dockers^MD et Point Zero^MD pour hommes, des marques Calvin Klein^MD et Jockey^MD pour hommes, des bottes de travail, des offres '2 pour' et '3 pour' et des articles actuellement annoncés. ^MDMarque déposée de KitchenAid USA. KitchenAid Canada usager inscrit au Canada.
†Nous surveillons la concurrence tous les jours pour vous garantir le meilleur prix. Venez voir nos prix en vigueur en magasin.

Recherchez le symbole ENERGY STAR®. Il indique que le produit respecte les critères d'admissibilité ENERGY STAR en matière d'efficacité énergétique.

Achats par téléphone 1-800-267-3277 Magasinez à sears.ca

NE122G810 © 2010. Sears Canada Inc.

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

LIBAN

Hariri : accusations imminentes

Le greffier du Tribunal spécial pour le Liban a annoncé hier qu'un acte d'accusation, au contenu confidentiel, serait déposé « très, très bientôt » dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat, en 2005, de l'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri. L'acte d'accusation présenté par le procureur du tribunal, le Canadien Daniel Bellemare, restera « confidentiel au moins jusqu'à ce qu'il soit confirmé par le juge de la mise en état », a indiqué le greffier, Herman von Hebel. – AFP

AFRIQUE DU SUD

Agence spatiale lancée

L'Afrique du Sud a lancé son agence spatiale, dans le but de devenir d'ici 10 ans le leader continental de l'observation terrestre par satellite. L'Agence, qui dispose déjà de deux microsatellites, captera des images terrestres dans le but de faciliter la détection de catastrophes naturelles et de suivre l'évolution des ressources en eau sur le continent. L'Afrique du Sud, première puissance économique du continent, suit le Nigeria, l'Algérie ou l'Égypte, qui disposent déjà de leurs propres agences spatiales.– AFP

CHINE

Prix de la paix Confucius

Une association chinoise jusqu'ici inconnue a nié toute arrière-pensée en décernant hier à Pékin un « prix de la paix », à la veille de la remise à Oslo du Nobel de la paix au dissident chinois emprisonné Liu Xiaobo, bête noire du pouvoir en Chine. Le premier « prix de la paix Confucius » a été attribué à l'ancien vice-président taiwanais Lien Chan, lors d'une conférence de presse chaotique, en présence de quelques professeurs d'université chinois présentés comme le « jury ». –AFP

ÉTATS-UNIS

Les démocrates contre Obama

Les démocrates de la Chambre des représentants américaine ont rejeté hier un compromis sur des allégements fiscaux conclus par Barack Obama avec l'opposition républicaine. Le groupe démocrate a voté pour déclarer inacceptable sous sa forme actuelle l'accord conclu par le président. Ce dernier a insisté au cours des derniers jours pour convaincre ses alliés démocrates de se joindre à lui afin d'éviter une hausse d'impôt prévue pour le 1er janvier. – AFP

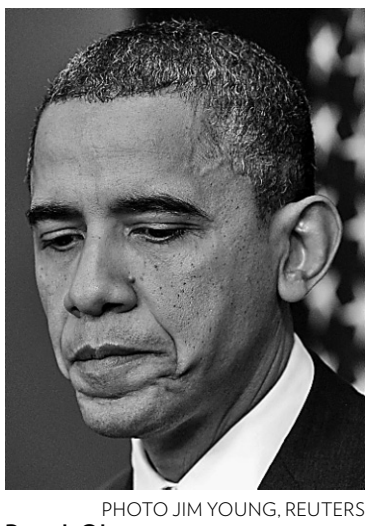

PHOTO JIM YOUNG, REUTERS

Barack Obama

PHOTO MARCOS BRINDICCI, ARCHIVES REUTERS

Une militante d'Amnistie internationale tenait une photo de Sakineh Mohammadi-Ashtiani lors d'une manifestation devant l'ambassade d'Iran à Buenos Aires, le mois dernier. Mme Mohammadi-Ashtiani a été libérée hier.

PHOTO MICHAEL STUPARYK, ARCHIVES CP/TORONTO STAR

La permission de 48 heures du blogueur canado-iranien Hossein Derakhshan est assortie d'une lourde caution.

PRISONNIERS EN IRAN

Les ayatollahs lâchent du lest

LAURA-JULIE PERREAULT

De récentes campagnes internationales menées en faveur de deux prisonniers en Iran semblent avoir porté leurs fruits. Dans la même journée hier, la condamnée à mort Sakineh Mohammadi-Ashtiani et le blogueur canado-iranien Hossein Derakhshan, condamné à 19 ans de prison, ont goûté à la liberté.

C'est le Comité antilapidation, établi en Allemagne, qui a annoncé hier que Sakineh Mohammadi-Ashtiani, ainsi que son fils et son avocat auraient été libérés en Iran.

L'information a aussi été relayée par Press TV, chaîne de télévision anglophone financée par le gouvernement iranien. Des images de l'Iranienne de 43 ans, en compagnie de son fils Sajad, ont été diffusées à cette antenne.

L'Iranienne, emprisonnée à Tabriz, a été condamnée à mort par lapidation en 2006 pour avoir « entretenu une relation illicite hors du mariage ». L'annonce de son exécution imminente par *The Guardian* en juillet a soulevé l'ire de plusieurs gouvernements, organisations et personnalités publiques, dont Carla Bruni-Sarkozy, qui ont demandé sa libération. La femme du président français s'était ainsi attiré les foudres de médias ultraconservateurs iraniens qui l'avaient traitée de « pute » à la suite de propos qu'elle avait tenu au sujet de Mme Mohammadi-Ashtiani.

Lors d'une entrevue donnée à Press TV en août, le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad avait promis de s'occuper personnellement de ce cas, laissant présager un revirement possible. Cependant, la nouvelle de la libération de la condamnée a estomaqué les militants. « Ce jour sera reconnu dans les livres d'histoire iraniens comme un jour de victoire pour les droits de l'homme, a dit hier Mina Ahadi, du Comité antilapidation. « Je suis très heureuse pour son fils Sajad, qui s'est battu seul et bravement en Iran pour dire au monde que sa mère est innocente. »

Par voie de communiqué, la femme du premier ministre Stephen Harper, Laureen Harper, s'est « réjouie d'apprendre que Sakineh Mohammadi-Ashtiani – qui a été victime d'un emprisonnement injuste – a apparemment été libérée ». Mme Harper avait imploré Téhéran de relâcher la condamnée à mort, dans une lettre.

Deux jours de permission

Détenu en Iran depuis près de deux ans pour avoir « collaboré avec des gouvernements étrangers », le blogueur Hossein Derakhshan, qui détient la double nationalité iranienne et canadienne, n'a pour sa part pas été libéré, mais a reçu pour une première fois la permission de visiter sa famille pendant quelques jours.

Sa conjointe, que *La Presse* a jointe en France hier, se dit optimiste pour la suite des choses. « Hier (mercredi), je lui ai parlé pour la première fois en deux ans. Il m'a dit qu'il a l'impression que les choses bougent dans son dossier. Il espère être libéré d'ici un à deux mois, a raconté Sandrine Murcia. Au téléphone, sa voix était bonne, pleine d'espoir. »

La jeune femme, qui est la compagne du blogueur depuis quatre ans, est convaincue que le mouvement de solidarité qui s'est fait entendre depuis que M. Derakhshan a été menacé de la peine de mort l'été dernier a fait toute la différence. Plusieurs sites web ont été mis sur pied en faveur du « père de la blogosphère iranienne », du surnom de M. Derakhshan.

La permission de 48 heures du prisonnier est assortie d'une lourde caution. En septembre, les parents du jeune homme de 35 ans avaient offert une caution de 300 000 euros en échange d'une libération de quelques jours. Selon les médias iraniens et des proches de la famille, les Derakhshan ont finalement dû offrir plus d'un million de dollars en garantie pour la mise en liberté temporaire.

Le gouvernement canadien, qui demande depuis deux ans la mise en liberté de son citoyen, n'a pas rappelé *La Presse* hier.

Avec l'AFP et *The Guardian*

ÉLECTIONS HAÏTIENNES

Un mort et un nouveau dépouillement

D'APRÈS L'AFP

PORT-AU-PRINCE — De nouvelles manifestations postélectorales ont fait un mort hier à Port-au-Prince où le Conseil électoral haïtien a annoncé qu'il allait revérifier les résultats du premier tour de la présidentielle que contestent de nombreux candidats.

Un partisan de Michel Martelly, candidat évincé du second tour, est mort dans la capitale où il manifestait contre les résultats des élections présidentielle et législatives du 28 novembre publiés mardi, a constaté l'AFP. Les circonstances exactes de sa mort n'étaient pas connues.

Toujours à Port-au-Prince, où le Canada a fermé «jusqu'à nouvel ordre» son ambassade, des jeunes ont jeté des pierres sur des soldats de la mission de l'ONU en Haïti (MINUSTAH), qui ont répliqué en tirant en l'air et en lançant des gaz lacrymogènes.

Les administrations, écoles et banques qui ont fermé à Port-au-Prince peu avant l'annonce des résultats, n'avaient toujours pas rouvert hier. L'aéroport de Port-au-Prince a annoncé que les vols internationaux restaient suspendus jusqu'à nouvel ordre.

La situation était également tendue aux Cayes, à 200 km au sud de Port-au-Prince, où trois jeunes manifestants avaient été tués par balle au cours de violents affrontements la veille.

De nouvelles manifestations, organisées par les partisans de M. Martelly, ont agité la ville hier tandis que des entrepôts de nourriture ont été pillés, a indiqué à l'AFP un ancien sénateur, Gabriel Fortuné. Selon les résultats préliminaires, un deuxième tour devrait opposer l'ex-première dame Mirlande Manigat, arrivée en tête, et le candidat du pouvoir Jude Célestin.

CHOLÉRA DE SOUCHE EXTÉRIEURE

L'épidémie de choléra qui a fait plus de 2000 morts en Haïti depuis la mi-octobre a vraisemblablement été importée par une source humaine extérieure à la région, a confirmé une équipe de scientifiques américains et haïtiens dans une étude publiée hier. Leurs travaux publiés dans le *New England Journal of Medicine*, appuient la thèse formulée récemment par un épidémiologiste français, sans toutefois montrer du doigt comme lui directement les Casques bleus népalais de la Mission de l'ONU en Haïti (MINUSTAH). – AFP

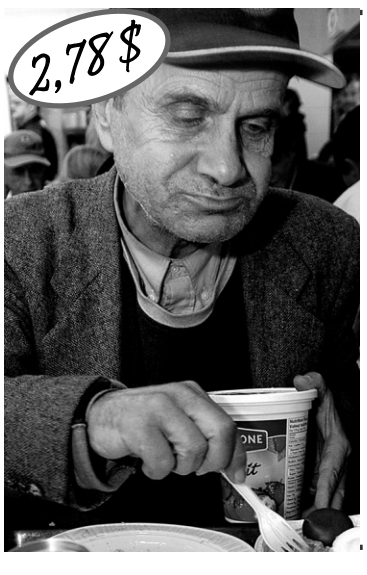

Offrez un repas complet pour Noël!

Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas chauds ou procurer d'autres services essentiels, en cette période de Noël, aux personnes démunies, sans-abri et qui souffrent dans la région de Montréal.

Pour seulement 2,78 $, vous pouvez procurer un repas chaud ou un abri sécuritaire et une aide qui pourraient être le point de départ d'une nouvelle vie.

Découpez et envoyez votre don à :

MISSION Bon Accueil
606, rue de Courcelle
Dépt. 404 108
Montréal, QC H4C 3L5

NOTRE 119e ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

Expédiez votre don aujourd'hui !

☐ 27,80 $ pour 10 personnes ☐ 69,50 $ pour 25 personnes ☐ 139 $ pour 50 personnes
☐ 278 $ pour 100 personnes ☐ _____ $ pour aider autant de personnes possible

Donnez en ligne au www.missionbonaccueil.com ou composez le (514) 523-5288

Veuillez débiter ma carte de crédit ☐ Visa ☐ MasterCard ☐ American Express

Nº DE LA CARTE | DATE D'EXPIRATION

Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de bienfaisance : NE 10819 5215 RR0001

SIGNATURE

NOM EN LETTRES MOULÉES ( )

COURRIEL TÉLÉPHONE

ADRESSE

VILLE PROVINCE CODE POSTAL

PHOTOS ANDREW WINNING, REUTERS / BEN STANSALL, AFP

« Les policiers sont plus agressifs d'une manifestation à l'autre », a estimé un manifestant. Réplique d'un porte-parole de la police : « Ce qu'on observe n'est pas une manifestation pacifique. Des étudiants ont vandalisé des vitrines commerciales et pris à partie des innocents. »

ÉMEUTE ÉTUDIANTE

Londres s'embrase

De violentes émeutes dignes de l'ère Thatcher ont éclaté à Londres, hier. Des milliers d'étudiants furieux ont pris d'assaut le quartier du parlement pendant qu'avait lieu un vote sur la hausse massive des droits de scolarité universitaires. Même le prince Charles a été la cible de vandales. L'Angleterre est-elle à l'aube d'une révolte populaire ?

MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

LONDRES — Des jeunes en colère ont mis à sac le centre-ville de Londres, hier. La manifestation de la dernière chance contre le triplement des droits de scolarité a dégénéré, en soirée, lorsque la Chambre des communes a voté pour le projet de loi controversé du premier ministre David Cameron.

Des casseurs ont tenté de pénétrer sans succès dans des édifices gouvernementaux, utilisant des barrières comme béliers. Devant le parlement, des bancs ont été incendiés et des statues défigurées.

Un groupuscule qui avait réussi à sortir du cordon policier s'en est pris à la voiture du prince Charles, qui se rendait à un spectacle-bénéfice en compagnie de sa femme, Camilla, duchesse de Cornouailles.

Les voyous ont brièvement entouré la limousine, qu'ils ont frappée et aspergée de peinture. Une photographie prise sur le vif montre le couple princier, l'air paniqué. Il a pu se rendre sain et sauf au théâtre, mais la presse britannique doutait de l'efficacité de son dispositif de sécurité.

La police a arrêté 22 manifestants, et 43 ont été blessés.

À l'origine de ces troubles, la hausse des droits de scolarité annuels, actuellement de 5200$, qui pourront aller jusqu'à 14 300$, selon les universités, en septembre 2012. Cette mesure d'austérité a été approuvée par une courte majorité de 21 votes.

Ce vote délicat menaçait de faire éclater la coalition entre conservateurs et libéraux démocrates. Ces derniers avaient gagné le vote des jeunes aux dernières élections, au mois de mai, en promettant de bloquer toute augmentation des droits de scolarité.

Nouveau Mai 68 ?

Plusieurs étudiants ont dit à *La Presse* que le chef libéral démocrate, Nick Clegg, avait vendu son âme au diable. « C'est la dernière fois que je vote pour lui », s'est exclamée Molly Ellington, 18 ans.

Le square devant le parlement avait l'allure d'un carnaval qui a mal tourné. Des pancartes brûlaient ici et là; le socle de la statue de Winston Churchill était barré du graffiti: « Éducation pour les masses »; des jeunes dansaient au rythme des tam-tam devant les barricades.

Plus tôt, des échauffourées avaient éclaté avec la police. Une dizaine de policiers montés avaient chargé la foule, causant un mouvement de panique. Plusieurs manifestants ont dit avoir été roués de coups.

Laurence Dodd, 23 ans, était casqué et masqué d'un foulard. « Les policiers sont plus agressifs d'une manifestation à l'autre », a dit l'étudiant en anthropologie.

« Ce qu'on observe n'est pas une manifestation pacifique. Des étudiants ont vandalisé des vitrines commerciales et pris à partie des innocents », a dit un porte-parole de la police à la BBC.

Une douzaine d'agents ont été blessés.

Malgré tout, cette défaite avait un goût de victoire pour les étudiants. « Nous avons l'impression de créer le premier mouvement populaire depuis Thatcher », a dit Molly Ellington.

Cette frénésie pourrait être contagieuse. Une grande manifestation des syndicats est prévue au mois de mars. Les leaders étudiants rêvent d'un nouveau Mai 68.

« Ce n'est pas la fin, a dit Aaron Porter, président de l'Union nationale des étudiants du Royaume-Uni. Nos manifestations ont fait naître une nouvelle vague de militantisme. Nous sommes prêts pour la prochaine étape. Notre avenir en dépend. »

Rapport accablant d'une ONG

La torture, pratique « endémique et régulière » dans le monde

D'APRÈS L'AFP

PARIS — Du supplice de la baignoire à la bastonnade sur la plante des pieds, la torture est une pratique « endémique et régulière » dans le monde, note l'ONG ACAT dans son premier rapport annuel mondial.

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) part d'un constat sans fard: « On peut raisonnablement estimer que plus de la moitié des États membres de l'ONU recourent à la torture ». Avant de dresser un tableau de la torture dans le monde à travers l'étude de 22 pays sur les cinq continents publiée hier. « Endémique dans un grand nombre de pays, elle s'y exerce sur un mode régulier », note l'ONG en citant « les régimes totalitaires, les dictatures et de nombreux régimes islamiques, mais aussi les pays marqués par la fragilité et la violence politique ».

Dans son étude intitulée « un monde tortionnaire », l'ACAT fait la description parfois crue des méthodes de torture dans les pays étudiés, « de l'Érythrée où se pratique le supplice de la crucifixion, désigné sous l'appellation Jésus-Christ, à l'Ouzbékistan où se répand la nouvelle méthode de lavement forcé à l'eau et au piment ».

Dans un préambule, Anne-Cécile Antoni, présidente de l'ACAT-France de 2008 à 2010, rappelle que si les situations de torture les plus médiatisées concernent journalistes, syndicalistes ou défenseurs des droits de l'homme, « la majorité des victimes est formée de suspects ordinaires et de détenus de droit commun, qui appartiennent aux catégories défavorisées et vulnérables de la population ».

L'ACAT rappelle la définition assez large que donnent les Nations unies de la torture: infliger une souffrance aiguë, physique ou mentale, de manière intentionnelle, à la recherche d'un but spécifique, avec l'intervention d'un agent représentant l'État.

FORUM

LA PRESSE

André Desmarais › Président du conseil d'administration
Guy Crevier › Président et éditeur
Éric Trottier › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

On est huit millions...

ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

C'est en 1976 que l'agence BCP a conçu pour la brasserie Labatt la campagne publicitaire dont le slogan est resté gravé dans la mémoire d'une génération de Québécois: « On est six millions, faut se parler. » Quarante-cinq ans plus tard, le Québec franchira bientôt le seuil des huit millions d'habitants, selon le plus récent *Bilan démographique du Québec*, publié par l'Institut de la statistique du Québec.

Si la population du Québec continue de croître, c'est surtout grâce à l'immigration.

On constate aussi que la composition de cette population a beaucoup changé depuis le trait de génie de Jacques Bouchard.

Dans les années 70, la croissance démographique du Québec était surtout propulsée par le nombre de naissances. L'immigration internationale était relativement modeste, tandis que nous perdions des dizaines de milliers d'habitants, notamment des Anglo-Québécois, au profit des autres provinces.

Aujourd'hui, la croissance naturelle (naissances moins décès) pèse moins lourd qu'autrefois, malgré le « mini baby-boom » des récentes années. D'ailleurs, le « boom » en question a fait une pause en 2009. Si la population de la province continue de croître, c'est surtout grâce à l'immigration internationale. En 2009, nous avons accueilli presque 50 000 immigrants, le plus haut total annuel depuis 1991. À noter que 70 % des nouveaux arrivants sont des « immigrants économiques », donc choisis par le gouvernement québécois; ce pourcentage est en constante progression depuis plusieurs années.

Le gouvernement provincial donnant priorité aux francophones, les trois pays d'où viennent le plus grand nombre d'immigrants sont l'Algérie, le Maroc et la France. L'avantage linguistique de cette politique a toutefois un revers: les arrivants des deux premiers pays étant pour la plupart musulmans, l'intégration religieuse peut présenter des difficultés.

Dans les années 70, le Québec perdait entre 20 000 et 45 000 habitants aux migrations entre les différentes provinces du pays. Ce phénomène s'est beaucoup atténué depuis quelques années. Le dernier recensement a montré que les Anglo-Québécois restent au Québec au lieu de s'expatrier. Cela explique en partie le mythe selon lequel « Montréal s'anglicise »; en réalité, personne ne s'anglicise, mais les anglophones sont plus nombreux à choisir de faire leur vie dans la métropole. Certains, apparemment, aimeraient mieux les voir partir...

Ces tendances, combinées au vieillissement de la population (une évolution « inéluctable », selon l'ISQ), font que non seulement la croissance démographique du Québec, mais sa croissance économique et son dynamisme reposeront de plus en plus sur les épaules de Québécois issus d'une autre culture que la souche « canadienne-française ». Ce nouveau contexte peut constituer un atout formidable pourvu qu'on sache, de part et d'autre, s'y adapter. Plus que jamais, il faut se parler.

Billets à (re)vendre

ARIANE KROL
akrol@lapresse.ca

L'industrie québécoise du spectacle se rebiffe contre les sites de revente de billets, et veut limiter leur emprise sur le marché. Bonne chance. C'est un commerce en pleine expansion contre lequel il existe peu de recours.

Les fans des méga-vedettes internationales connaissent la chanson. Que vous attendiez au téléphone, en personne ou en ligne, vos chances d'avoir des places à la billetterie officielle sont très minces. Tout s'envole en quelques minutes, avant de réapparaître sur des sites de revente, à des prix nettement plus élevés.

L'ADISQ travaille en coulisse. Elle réclame une loi pour endiguer le phénomène.

Le phénomène touche désormais les vedettes québécoises. À plus petite échelle, mais pour le milieu, c'est déjà trop. Même si Billets.ca, le revendeur le plus en vue, affirme ne miser que sur quelques gros noms, les sites du genre dérangent.

On leur reproche de gonfler le prix des billets, d'accaparer les meilleures places et de prêter à confusion. Pendant que l'humoriste Louis-José Houde, la productrice Lucie Rozon et la salle L'Étoile font des sorties publiques, l'ADISQ travaille en coulisse. L'association réclame une loi pour endiguer le phénomène.

On n'en est pas là du tout, on est rendu à l'étape de faire un état de la situation, nous dit-on au bureau de la ministre de la Culture, Christine St-Pierre.

L'état des lieux risque de s'avérer bien décourageant pour l'industrie. L'Ontario, souvent cité en exemple, n'est pas mieux armée. Sa Loi sur le trafic des billets de spectacle, amendée il y a tout juste une semaine, vise seulement à empêcher « vendeur primaire » comme Ticketmaster d'offrir ses billets sur un site de revente auquel il est relié, comme TicketsNow.

La confusion entre billetteries officielles et revente finira par s'estomper. L'accès aux places les plus convoitées, par contre, n'est pas près de se régler. Même en limitant les quantités par client.

Le système de l'américaine Wiseguy Tickets, qui simulait des milliers d'acheteurs en ligne, lui a permis de rafler plus d'un million de billets convoités. Trois dirigeants viennent d'être reconnus coupables. Mais seulement après sept ans d'activité ayant généré plus de 25 millions de profit. Pas étonnant que d'autres continuent à utiliser de tels logiciels robots.

Le billet virtuel, payé en ligne, mais remis seulement au moment de l'événement, sur présentation de la carte du crédit par le consommateur, est une solution séduisante, mais controversée. Pas moyen d'offrir des billets en cadeau, ni de les revendre si on a un empêchement. Ce qui, comme le faisait remarquer le *New York Times*, soulève une question fondamentale. Un billet est-il un bien comme un autre, que l'acheteur est libre de revendre? Ou une licence qu'un artiste ou une équipe sportive peut révoquer à sa guise? Si la première interprétation l'emporte un jour devant les tribunaux, il n'y aura plus grand-chose à faire contre les revendeurs.

DROITS RÉSERVÉS / **serge.chapleau@lapresse.ca**

CYBERPRESSE.CA/PLACE-PUBLIQUE

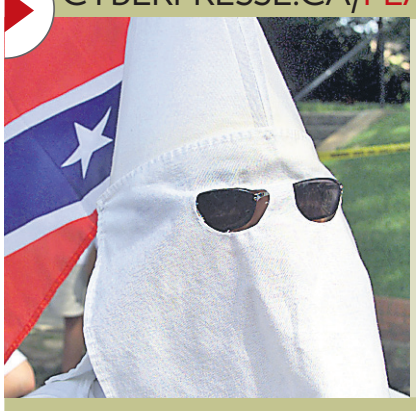

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Les crimes haineux aux États-Unis par Mario Roy

La nature et l'ampleur du phénomène change peu au fil des ans: ce sont les Noirs qui sont de loin les plus visés, sans que cela ne fasse souvent les manchettes.

QUESTION DU JOUR

Souhaitez-vous qu'Alex Kovalev revienne avec le Canadien?

OUI › 28 % NON › 59 %
JE NE SAIS PAS › 13 %

Résultats à 19 h 30 hier: 9243 répondants

EXCLUSIF › Pauvre Montréal... pauvre Québec!

OPINION

La barre est placée haut

Les élèves canadiens doivent continuer à s'améliorer pour maintenir leur avantage concurrentiel

ANDREW PARKIN

L'auteur est directeur général du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

En 2009, près d'un demi million d'élèves de 65 pays – y compris 23 000 élèves du Canada – ont subi une évaluation en lecture, sciences et mathématiques. Mardi, les résultats de cette évaluation ont été rendus publics. Résultat? Le Canada se classe encore une fois parmi les pays où le rendement scolaire est le plus fort.

Y a-t-il lieu de s'en étonner? Nous avons l'habitude de jeter un œil critique sur nos écoles. Nous nous demandons si elles attendent trop de nos enfants (ou pas assez). Nous nous interrogeons à savoir si elles font faux bond aux garçons (ou aux filles). Nous craignons qu'elles ne se concentrent pas assez sur les groupes minoritaires (ou trop). Ce questionnement est tout à fait normal: étant donné l'importance de l'éducation, nous devons constamment nous demander si nous sommes sur la bonne voie.

Les résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) devraient cependant nous inciter à marquer une pause, le temps de reconnaître la réussite de nos systèmes d'éducation: seulement quatre pays ont affiché un rendement plus élevé que le Canada en lecture et seulement six en sciences et sept en mathématiques. Et nous comptons beaucoup plus d'élèves très performants en lecture et la moitié moins d'élèves peu performants que la moyenne de l'OCDE.

Ces résultats nous placent parmi les leaders mondiaux en éducation, même si nous ne sommes pas tout à fait en première position. Nous continuons également à nous distinguer par notre capacité de conjuguer un rendement général élevé et un haut degré d'équité. Quelques pays seulement obtiennent de si solides résultats en affichant un écart si mince entre les élèves les plus performants et ceux les moins performants. C'est peut être là l'une des caractéristiques les plus distinctives des systèmes d'éducation du Canada.

Ce qui ne veut pas dire pour autant que nous ne pouvons pas faire mieux. D'ailleurs, la dernière chose que nous puissions nous permettre est de relâcher notre vigilance. Le monde autour de nous n'est pas statique. Bien que le Canada affiche de façon constante de solides résultats, plusieurs pays ont réalisé des gains importants au chapitre du rendement scolaire. La barre est placée de plus en plus haut. Si nous ne faisons pas attention, l'avantage que nous avons sur les autres finira par s'éroder.

Et il y a des domaines bien précis où nous pouvons enregistrer des gains. Bien que les résultats de la majorité des provinces soient égaux ou supérieurs à la moyenne de l'OCDE, ceux de quelques unes sont légèrement inférieurs. Les élèves en situation linguistique minoritaire ont tendance à avoir un rendement moindre que ceux du groupe majoritaire. Et les garçons continuent d'afficher un rendement moins élevé que les filles en lecture (mais non en mathématiques ni en sciences).

En outre, bien que le Canada compte moins d'élèves peu performants que la majorité des autres pays, un élève canadien sur 10 présente toujours un niveau de littératie inférieur à ce qui pourrait être considéré comme un minimum acceptable.

Célébrons notre succès: nous sommes un chef de file mondial en éducation. Étant donné l'importance de l'éducation pour la prospérité et le bien être des individus aussi bien que de la société, ce fait devrait nous donner un certain degré de confiance, alors que nous relevons de la pire crise économique que le monde ait connue depuis les années 30.

Bien que le Canada affiche de façon constante de solides résultats, plusieurs pays ont réalisé des gains importants au chapitre du rendement scolaire.

Toutefois, prenons note de la cadence des progrès réalisés par d'autres pays et faisons le choix de continuer d'améliorer les choses pour ainsi conserver notre avantage concurrentiel.

À BIEN Y PENSER

Barack Obama est reconnu et apprécié partout dans le monde, excepté chez lui où il est fortement critiqué. C'est la même chose pour Jean Charest. À Cancún, il a été récompensé en recevant le Climate Leadership Award. Ici, on n'en a à peu près pas fait mention aux nouvelles. — Claire Beaulieu

FORUM

CONSTRUCTION

Pourquoi pas une commission à la Castonguay?

ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Le premier ministre Charest ne cédera pas. Il ne déclenchera pas la commission d'enquête sur la construction que souhaite une forte majorité de Québécois. Ça, on le sait. Mais ce qu'on sait aussi, c'est que les solutions qu'il propose ne suffiront pas pour régler le problème, c'est-à-dire, nettoyer une industrie très malade.

Un groupe de travail, bien appuyé par des spécialistes, peut fouiller, analyser, faire un bilan, remettre un rapport étoffé et faire des recommandations.

Les enquêtes policières de l'opération Marteau peuvent permettre de poursuivre et de condamner des fraudeurs. Un mécanisme d'enquête permanent peut réduire les abus et avoir un effet dissuasif. Mais ces outils ne permettent pas de comprendre ce qui se passe, comme le montrait bien hier mon collègue Yves Boisvert: il a suffi que les entreprises de Tony Accurso plaident coupables à des accusations de fraude fiscale pour que les détails de la preuve ne soient pas dévoilés.

Et surtout, toutes ces approches s'attaquent à des individus, quand le problème est systémique. Ce dont on a besoin, c'est aussi d'un mécanisme qui puisse s'attaquer au système, l'exposer, l'analyser, le casser. Pour cela, il faut plus.

J'ai peut-être une solution, une approche qui permettrait de s'attaquer au système, de venir à bout de cette industrie malade, tout en permettant à Jean Charest de changer son fusil d'épaule sans trop perdre la face. On peut la résumer avec deux noms de famille: Castonguay plutôt que Gomery.

Un groupe de travail – on peut lui donner un nom plus impressionnant – comme celui qu'a présidé Claude Castonguay pour la santé, bien appuyé par des spécialistes, peut fouiller, analyser, faire un bilan, remettre un rapport étoffé et faire des recommandations. Dans le cas de la santé, elles ont fini par être entendues.

Évidemment, ce serait moins sexy qu'un show de télé. Ça ne comblera pas la soif de savoir des citoyens, ni leur voyeurisme. Pas de mafieux casseurs de jambes devant les caméras. Pas de révélations croustillantes. On accuserait les libéraux de vouloir éviter un exercice qui les compromettrait.

Par contre, on a bien vu que les résultats concrets de la commission Gomery ont été maigres. Parce qu'elle n'a pas mené à des poursuites, puisque les témoins avaient l'immunité, et parce que les talents qu'il faut pour présider une enquête publique ne sont pas ceux dont on a besoin pour analyser un système et trouver des solutions.

En outre, de tout ce qu'on a pu apprendre par bribes depuis des mois, il semble bien évident que la maladie de la construction n'est pas politique, elle est systémique. Le financement des partis politiques provinciaux n'est pas la cause première des dérèglements de la construction, ni son principal problème. Ne serait-ce que parce que les pires cas de collusion et de trafic d'influence se retrouvent au niveau municipal.

Mais surtout, parce que le mal est le produit de trois processus, qui se sont enracinés depuis un demi-siècle, et qui ne sont pas directement politiques. Premièrement, la forte présence italienne dans la construction, qui a facilité la pénétration d'une mafia particulièrement forte à Montréal. Deuxièmement, un régime syndical unique, qui gonfle les coûts et qui donne aux centrales un pouvoir considérable. Ce facteur syndical est certainement au coeur des excès de l'industrie, notamment parce que les complicités entre promoteurs et éléments syndicaux produisent un cocktail explosif. Troisièmement, les sous-produits de la culture du Québec inc., qui favorise le copinage et réduit la concurrence.

Une commission plus technique serait mieux équipée pour déchiffrer tout cela, notamment voir si nos coûts de construction sont plus élevés qu'ailleurs. Elle pourrait arriver à des solutions, pour revoir le décret de la construction, proposer des mécanismes pour gérer les contrats publics, encadrer les entreprises et augmenter la concurrence.

Est-ce qu'un tel exercice redorerait le blason de Jean Charest? Probablement pas. Mais il aiderait le Québec.

FORUM@LAPRESSE.CA

Les banques font-elles trop d'argent?

En 2010, les six banques canadiennes ont totalisé **des profits records de 20 milliards de dollars**. Nos institutions financières font-elles trop d'argent? Lisez toutes les réactions sur cyberpresse.ca/place-publique.

»» OUI

Un oligopole

Je crois que ce qui est frustrant, c'est que les six grandes banques canadiennes sont en situation d'oligopole. Le fait de changer de banque pour protester contre les frais mensuels élevés ne changera donc rien, car les lois actuelles ne favorisent pas la concurrence entre les banques. Il faudrait ouvrir le marché davantage, mais cela se ferait au prix d'un système probablement moins stable qu'il ne l'est actuellement.

Vincent Coderre

Trop d'intérêts

Les banques facturent trop d'intérêts, ce qui a un impact sur notre capacité à produire des biens communs. Les investissements dans les écoles, les routes, les aqueducs, les hôpitaux et les centrales électriques nous permettent d'améliorer le sort de la population et de la planète. Une infime partie des intérêts facturés pour supporter la production de ces biens est nécessaire pour faire la gestion des prêts. Les surplus d'intérêts ne servent qu'à enrichir les banques, qui elles, ne produisent aucun bien. La majorité des économies, dites souveraines, doivent des milliards de dollars en intérêts à des banques, qui versent leurs dividendes aux mieux nantis de la planète.

Benoit Charrette, Blainville

Surtaxer leurs profits

Une surtaxe sur des profits devrait être imposée immédiatement. Cette taxe ralentirait l'ardeur des banques dans les frais facturés aux clients sans retenue. Ne soyons pas dupes, plus les banques font des profits, plus elles permettent à leurs actionnaires de faire des profits. Un des moyens pour diminuer leur appétit serait de contester tous les frais que votre banque demande. Si vous n'avez pas une bonne réponse, changez de banque.

Carol Vermette

»» NON

Une saine gestion

Une bonne économie passe par une saine gestion de nos banques. Je ne comprends pas tous ceux qui prétendent que les banques font trop d'argent. Est-ce que ces gens se sont déjà posé la question à savoir combien d'emplois elles ont créés? Chaque banque au Canada verse largement plus en salaires et avantages sociaux annuellement que ce qu'elle déclare en profit net par année! D'autant plus qu'elle gère des chiffres de plusieurs centaines de milliards par année. On parle d'un retour d'investissement inférieur à 10%. Le dépanneur du coin fait plus de profit en pourcentage sur la vente de n'importe quel produit!

Hugues Brodeur

Des institutions fiables

En 2008, pendant que les banques américaines rappelaient les prêts hypothécaires et faisaient faillite les unes après les autres, les banques canadiennes tenaient le coup. Allez demander aux Américains s'ils étaient heureux de financer à coups de milliards de dollars les banques par leurs impôts. Les profits des banques canadiennes, c'est le prix à payer pour avoir un système bancaire solide.

Sébastien Couture

Vive nos banques fortes

Comme actionnaire et épargnant, je suis très heureux de voir les banques faire des profits. Tant mieux et continuez de grandir. Regardez vers l'Irlande ou les États-Unis, voilà ce qui arrive lorsque les banques ne sont pas rentables. Les profits des banques sont retournés à la société sous forme de dividendes, impôts et des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects. Alors, arrêtons de leur tomber dessus et félicitons-les, car le système bancaire canadien fait l'envie du monde entier et s'il est ainsi, c'est bien grâce aux banques!

Paul Gendron

RÉPLIQUE > **DROITS DE SCOLARITÉ**

Une taxe directe à la classe moyenne

MATHIEU MORIN
Étudiant en journalisme au cégep de Jonquière, l'auteur est vice-président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ). Il réplique à l'éditorial de François Cardinal et aux chroniques d'Alain Dubuc et d'Yves Boisvert, publiées cette semaine, sur la question des droits de scolarité.

C'est avec conviction que je vous fais part de mon profond désaccord avec vos chroniques respectives qui écorchent les étudiants et les syndicats qui s'opposent à une nouvelle hausse des droits de scolarité. À quoi vous attendiez-vous? Les jeunes souhaitent tout simplement bénéficier du même traitement que vous en matière d'accessibilité aux études universitaires.

À titre d'exemple, Line Beauchamp, qui a étudié en 1985, a déboursé 1200$ pour une année d'université lorsqu'on actualise le coût de sa formation. Jean Charest a pour sa part payé 1500$. Moi, je paierai 2800$ en 2012, sans compter les hausses draconiennes que proposent les universités.

On dit de ma génération – je suis né en 1991 – qu'elle boude les élections et qu'elle ne revendique rien. C'est vrai que ma génération travaille deux fois plus que celle de mes parents durant ses études et qu'elle a peut-être ainsi moins de temps pour manifester chaque semaine. Pourtant, lundi, 3000 étudiants ont bravé le froid pour revendiquer le même traitement que leurs prédécesseurs en matière de droits de scolarité.

Plutôt que de même faire semblant d'écouter la position des étudiants, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a annoncé d'emblée qu'il ne « fallait pas retourner à l'époque glacière des frais de scolarité ». Comment voulez-vous que les jeunes se sentent représentés par un gouvernement qui fait la sourde oreille à toute demande étudiante?

Une politique de bas droits de scolarité a permis au Québec de s'émanciper et de rattraper son retard en matière d'éducation sur le reste du Canada. Toutefois, l'accessibilité aux études demeure fragile au Québec. En moyenne, 45% des diplômés sont des étudiants de première génération, c'est-à-dire des étudiants dont les parents ne sont pas allés à l'université. En région, cette statistique grimpe à 70%. Une nouvelle hausse représenterait un obstacle considérable pour un étudiant qui demeure à Saint-Félicien et qui doit déménager à Chicoutimi ou à Québec pour avoir accès à l'université. Augmenter les droits de scolarité aura un impact sur l'accessibilité au même titre qu'une hausse des tarifs d'électricité aura un impact sur la consommation d'énergie.

La corrélation entre les droits de scolarité et l'accessibilité est si réelle que présentement, au Canada, les jeunes provenant de ménages dont le revenu est de moins de 25 000$ fréquentent dans une plus grande proportion l'université que les jeunes dont le revenu familial se situe entre 25 001$ et 50 000$. La raison est bien simple: les étudiants provenant de familles moins riches profitent de prêts ou de bourses étatiques, mais la classe moyenne est généralement exclue de ces programmes.

La corrélation entre les droits de scolarité et l'accessibilité est réelle. Les étudiants provenant de familles moins riches profitent de prêts ou de bourses étatiques, mais la classe moyenne est généralement exclue de ces programmes.

Une nouvelle hausse des droits de scolarité est donc une taxe directe à la classe moyenne, en plus d'augmenter la perception d'un endettement élevé, perception qui rebute beaucoup de jeunes et moins jeunes.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca** **VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION?** **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca** | **ABONNEMENT** (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement** | **PETITES ANNONCES** (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca** | **DÉCÈS** (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca** | **CARRIÈRES** (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca** | **PUBLICITÉ** (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

SHEN YUN
PERFORMING ARTS
神韻晚會

7 au 9 janvier 2011
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
TOUT NOUVEAU SPECTACLE
ORCHESTRE SUR PLACE

ShenYunPerformingArts.org

Une merveilleuse idée cadeau

« Un voyage visuel éblouissant à travers 5000 ans **d'histoire et de culture chinoises. »**
— San Francisco Chronicle

« Brillante chorégraphie... beauté phénoménale. »
— BroadwayWorld.com

CE QU'ON DIT DE SHEN YUN...

« Je viens tous les ans et, toutes les fois, je suis vraiment époustouflée par la qualité... je dirais que c'est mieux que le *Lac des Cygnes*! »

« J'aime beaucoup ce que prône Shen Yun : toujours la tolérance, la compassion, la liberté d'expression... C'est très important que les gens comprennent qu'en fait, peu importe la croyance que l'on a, c'est le développement de la conscience qui fait que l'humanité peut se diriger vers la liberté. »

— Anne Létourneau
Animatrice et metteur en scène

« J'aurais voulu me cacher et prendre des photos pour capter ces couleurs que je trouvais magnifiques dans cette lumière... j'ai trouvé ça très inspirant. »

— Denis Gagnon
Designer québécois

— Stephen Woodworth
Député fédéral

« C'est magnifique ! Ce qui m'impressionne le plus c'est que la production se déploie à tellement de niveaux différents. »

« À la surface, vous pourriez dire qu'il s'agit vraiment d'un divertissement mémorable pour toute la famille : les histoires, l'apparat coloré de la musique et de la danse classiques chinoises. Si vous creusez un peu plus, vous pouvez admirer la beauté artistique et la culture ancienne. »

« Si vous allez juste un peu plus loin, vous allez vous apercevoir qu'il s'agit vraiment des valeurs universelles de vérité, de compassion et de tolérance; l'aspiration au divin, l'espoir dans l'avenir et la persévérance héroïque face à la persécution. C'est un message très inspirant et héroïque, qui peut toucher le cœur de tous, puisque nous les transportons tous dans notre cœur ! »

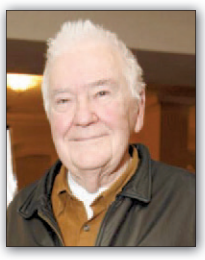

« J'ai fait la critique de plus de 3000 spectacles depuis 1942... J'accorde cinq étoiles à cette production. C'est le summum ! Je n'ai jamais vu quelque chose de semblable. J'ai assisté à tant de spectacles de Broadway qui ne peuvent se comparer à ce que j'ai vu ce soir. »

— Richard Connema
critique de théâtre pour Talkin' Broadway

« Tout le monde était sous le charme de l'orchestre, il y avait comme un... un silence voulu, un silence respectueux. Tout a été fait pour que ce soit le meilleur spectacle à Montréal cette saison! »

—Helmer
Designer montréalais

« Ça vous transporte dans un autre monde. »

« Ce qui me frappe toujours c'est la fraîcheur. Les danseurs dansent comme si c'était la première fois et [je remarque] la joie avec laquelle ils dansent, le dévouement. C'est merveilleusement bien répété et on dirait vraiment qu'ils apprécient ce qu'ils font, et je sais qu'ils l'apprécient. C'est très important pour un public de ressentir cela... Il y a quelque chose de beau et de touchant dans cela, ça vous transporte dans un autre monde. »

—Nadia Potts
Directrice du programme de danse de l'Université Ryerson et ancienne danseuse principale du Ballet national du Canada

« C'est un spectacle de très, très grande qualité! J'imagine qu'ils [les danseurs] doivent travailler comme des fous! C'est sûr, sûr, sûr! Je peux concevoir ce qui doit être fait pour qu'ils soient prêts. Je sais que ce sont des heures et des heures de travail. Ça, c'est évident et ça se voit sur scène.»

«Ce sont des prouesses qu'eux peuvent exécuter et que moi je ne pourrais jamais faire. C'est vraiment quelque chose qui leur appartient. C'est ça qui est aussi beau à voir : ils sont si formidables et si performants dans ce qu'ils font. C'est ça qui est magnifique de voir pour moi, comme danseuse! »

—Isabelle Paquette
Danseuse soliste pour les Grands Ballets Canadiens de Montréal

« Absolument superbe... C'était tellement inspirant, je crois avoir déniché de nouvelles idées pour le prochain *Avatar*. »

— Robert Stromberg
Gagnant d'un Oscar et d'un Emmy Award, concepteur de la production pour les films *Avatar* et *Alice au pays des merveilles*

« La technique fut transcendée... ils dansent avec leur esprit... C'est une bouffée d'air frais, j'ai ressenti un sentiment de joie et de paix. »

— Elvis Stojko
Ex-champion de patinage artistique

« Il y a une sorte de calme qui transparaît... une sensation éthérée... La passion est là, mais c'est néanmoins paisible. Et c'est superbe... Ce n'est pas seulement beau, c'est sérieusement beau. Il y a beaucoup de profondeur et beaucoup de sens. Ils [les danseurs] le prennent très au sérieux. Et c'est superbe à voir. »

— Vanessa Harwood
Ancienne danseuse principale avec le Ballet national du Canada et officier de l'Ordre du Canada.

SALLE WILFRID-PELLETIER, PLACE DES ARTS
7 au 9 janvier 2011

Vendredi 7 janvier, 20 h
Samedi 8 janvier, 14 h et 19 h 30
Dimanche 9 janvier, 14 h

Présenté par l'Association du Falun Dafa de Montréal

www.ShenYunPerformingArts.org

laplacedesarts.com
514 842 2112 / 1 866 842 2112

BILLETS
514 842-2112
1 800 678-1026 / 514 800-2928
80 $ 90 $ 100 $ 160 $ 200 $

LA PRESSE